

## MANDATURE 2014 - 2020

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 12<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 28 OCTOBRE 2019 - 19H00 EN SALLE DES FÊTES DE LA MAIRIE

\*\*\*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 h 00.

\*\*\*

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2019-226), 21 membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Étaient présents : Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GRÉGOIRE, Mme HONORÉ, M. MARGAIN, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

Étaient excusés : M. HAAB, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme KOMITÈS (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ), Mme MARQUIS (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GRÉGOIRE), Mme TAVAUZ (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

\*\*\*

Départ, à 19 h 38, de M. MARGAIN, après le vote de la délibération DEVE 20190134 ;

Départ, à 20 h 26, de Mme CHARNOZ (pouvoir donné à M. TOUZET), après le vote du vœu 122019-028, relatif au soutien d'une politique de santé publique en faveur de la prévention des effets de l'alcool.

- **DÉLIBÉRATION (12-2019-025)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement du LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je vous invite à vous asseoir. Des ordres du jour vous sont distribués. Je vous rappelle que le public ne peut pas intervenir ni perturber la séance. Vous avez pu admirer en passant l'exposition Tous en beauté, portée par la commission Culture de janvier dernier, exposée dans le Salon de la France des Outre-mer par l'artiste Sanjyot Telang, qui a photographié les enfants des services de neuropédiatrie de l'hôpital Trousseau AP-HP dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Je sou mets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019. »

Votants : 22 dont 3 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

08 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe Progressistes - Modem

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

\*\*\*

**Personnes présentes à la séance du LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 28 OCTOBRE 2019.**

Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GRÉGOIRE, Mme HONORÉ, Mme MONTANDON (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUZ (pouvoir donné à Mme ATLAN-TAPIERO), M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à M. BONNET-OULALDJ).

(DELIB 12-2019-227)

\*\*\*

- DÉLIBÉRATION (12-2019-027) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe Progressistes - Modem  
01. voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-228)

\*\*\*

**- DÉLIBÉRATION (12-2019-026) : Adoption de l'état spécial du 12<sup>e</sup> arrondissement - Budget Primitif pour l'exercice 2020.**

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure.**

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues. Si les rapports des finances publiques locales montrent que la majorité des municipalités veillent à la stabilisation de leur budget à la veille d'élections municipales, Paris confirme l'exception pour continuer à creuser la dépense sans crainte d'engager une probable nouvelle municipalité. Pour cette unique raison, sans qu'il soit utile de critiquer la gestion antérieure, critique que nous réservons pour une autre enceinte, nous voterons contre ce dernier projet de budget pour 2020. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je voulais dire que j'avais reçu, comme tous les élus ici, un courrier portant votre signature qui nous demandait de compter sur nous pour continuer notre engagement jusqu'au dernier jour du mandat. Je souhaitais dire que tant que cela sera possible, évidemment, j'entends bien remplir les missions qui m'ont été confiées. Mais cela dit, je sais que cette année 2020, le budget sera validé dans les urnes. Nous avons un budget qui, aujourd'hui, nous permet de remplir les missions essentielles pour la bonne marche de la mairie dans les mois qui viennent. Mais c'est le scrutin qui déterminera les engagements de la future mairie. Merci. Je voterai pour ce budget.»

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire, pour ce dernier pas de deux avec Matthieu SEINGIER dans lequel Fabrice MOULIN vient de s'immiscer, puisque jusqu'à maintenant, c'était toujours entre lui et moi que se passaient les questions sur le budget. Pour le public, peut-être rappeler que ce budget que nous votons, ce budget primitif pour l'exercice 2020, nous permet de faire fonctionner nos équipements. La Mairie du 12<sup>e</sup> n'est pas à faire des plans sur la comète, comme le laisserait entendre M. SEINGIER, mais vote tout simplement dans ce cadre-là l'énergie qui va nous permettre de chauffer nos écoles, nos crèches, le budget d'eau pour nos piscines, et quelques investissements que nous devons faire dans l'année, des travaux d'urgence notamment. Et si ce budget augmente, Madame la Maire, je tiens à souligner que c'est pour répondre à de gros marchés que je tenais à saluer, et une nouvelle politique. Nous avons réussi à acheter du lait bio pour tous les enfants en crèche à partir du mois de mars dernier. Le lait bio, qui nous permet d'avoir plus de 80% d'alimentation bio et durable dans nos établissements de petite enfance, et c'est important parce que c'est un âge où l'on est exposé, à un coût supplémentaire. C'est cette hausse-là que l'on retrouve sur le budget. Peut-être citer le Plan qualité dans nos équipements sportifs, qui a nécessité aussi des enveloppes complémentaires et qui nous permet de mieux accueillir la population. Donc, rien de dispendieux, du fonctionnement courant toujours au service des citoyens du 12<sup>e</sup> arrondissement. Je vous invite donc à voter ce budget sans crainte, et avec les deux mains. Merci. »

**Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

« Merci beaucoup. Effectivement, une nouvelle équipe aura l'occasion de construire son nouveau budget. Mais c'est en responsabilité que nous préparons le budget pour l'exercice 2020. Et il sera modifié autant que nécessaire par les prochaines équipes, légitimement. Sur cette délibération, j'ai compris qu'il y avait des votes contre. Il est donc adopté. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
01 voix groupe Progressistes - Modem  
01 voix Non-inscrit

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-229)

\*\*\*

**DAE 20190287 : Subventions d'un montant de 20 500 euros accordées à trois structures pour le développement de l'entrepreneuriat des publics migrants.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. C'est plus une explication de vote que des questions. Effectivement, ce sujet touche à la fois à l'humain, que personne ici ne néglige, mais également indirectement à la politique migratoire de la France. Concernant les migrants, je me permets de rappeler que notre groupe veille toujours à distinguer la question des réfugiés et demandeurs d'asile. La droite demeure, qu'elle soit au pouvoir ou non, le premier défenseur de cette tradition française ancestrale, même si les modalités d'instruction des demandes d'asile méritent parfois une réforme pour la rendre plus rapide, mais nous ne sommes pas compétents pour en débattre ici. Deuxièmement, l'immigration légale n'apporte pas non plus d'observations dans le cadre de notre instance. Enfin, il y a l'immigration illégale, où nous réaffirmons que sauf cas exceptionnel, les clandestins n'ont pas vocation à rester dans l'illégalité. Cette immigration peut avoir comme source des déboutés du droit d'asile. C'est pourquoi nous restons toujours vigilants dans ce type de délibérations qui, sous couvert d'aide aux réfugiés, peuvent parfois comporter des dérives. Mais je vous rassure, concernant l'ONG Food Sweet Food, elle veille bien au respect statutaire des personnes qu'elle accompagne et cette démarche d'intégration par le travail et la responsabilisation, l'entrepreneuriat, ne peut que plaire à la droite. En plus, pour parfois fréquenter le Ground Control, je peux même confirmer que c'est excellent. Donc nous allons voter pour cette délibération. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Je suis content que nous soyons d'accord, pour une fois, avec nos collègues de droite sur une subvention à une association qui accueille en l'occurrence des réfugiés en insertion. Vous l'avez vu, c'est précisé dans la délibération. Effectivement, l'ensemble des ONG et des associations nous le rappellent, plus les personnes sont de manière rapide mises à apprendre le français et à pouvoir entreprendre pour avoir une activité, plus elles ont des chances de s'intégrer à la société française. Et c'est aussi pour cela que l'on a envie de soutenir cette association, ravis que sur ce point particulier, nous puissions cheminer. Je ne dirais pas que sur l'ensemble des autres points, nous serons d'accord. Mais je vais les mettre de côté pour me concentrer sur ce que j'ai entendu s'agissant de cette association. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Je comprends que sur cette délibération, nous pourrions avoir l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Progressistes - Modem

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-230 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190111 : Collèges publics parisiens - Subvention d'un montant de 428 107 euros au titre du Budget Participatif Parisien et du Budget Participatif des collèges.**

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. Nicolas BONNET, vous êtes inscrit? C'est dommage, c'est une très belle délibération. Je me suis permis de la prononcer grâce à votre inscription. Je me permets de saluer ce travail, qui permet notamment au collègue Germaine Tillion de bénéficier de mobilier extérieur nouveau pour sa cour Oasis qui a été faite cet été, et saluer le travail que nous faisons avec tous les collèges publics du 12<sup>e</sup> arrondissement. Merci de m'avoir permis d'évoquer cette délibération, que je vais donc mettre au vote. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe Progressistes - Modem  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-231 AVIS)

\*\*\*



**DASES 20190287 : Subvention d'un montant de 130 000 euros et convention avec l'Association des "Professionnels de Santé" de la Caserne de Reuilly pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).**

**Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« J'aurais dit autant de bien que vous, Madame la Maire, sur le collège Germaine Tillion et la cour Oasis. Les enfants et les parents d'élèves sont d'ailleurs très contents de cette réalisation. Par contre, sur cette délibération, nous voterons pour, mais je me permets de m'inscrire et d'intervenir parce qu'il y a un sujet entre "maison de santé", c'est le cas. C'est dans le cadre du dispositif Paris Med », qui permet à la Ville de financer et d'accéder à des médecins libéraux pour s'installer sur un lieu qu'ils partagent, qu'ils ont en commun, et où ils partagent les charges. Là, en l'occurrence, sur ce lieu qu'est la Caserne de Reuilly, qui est à proximité de l'hôpital Saint-Antoine, il s'agit de deux médecins généralistes et d'un pédicure-podologue. Notre opposition, ça serait plutôt de développer des centres de santé municipaux. La différence entre maison de santé et centres de santé, c'est que dans un centre de santé municipal, il y a la possibilité de la pluridisciplinarité. Il peut y avoir un radiologue et on peut faire un parcours de santé. C'est-à-dire que l'on vient comme on peut venir aux urgences, c'est un enjeu important pour désengorger le nombre de patients qui viennent aux urgences parce qu'ils n'ont pas d'offre de santé de ce type-là. Aujourd'hui, à Paris, le premier médecin généraliste parisien, c'est SOS médecins. Les Parisiens n'ont pas tous de médecin généraliste et nous voyons beaucoup de généralistes qui ne sont plus en secteur 1. D'ailleurs, sachant que d'ici 2030, plus de 50 % des médecins généralistes qui sont en secteur 1 seront en âge de partir en retraite. Nous avons besoin d'un dispositif municipal qui permette de faire le lien entre l'hôpital public, notamment l'hôpital Saint-Antoine, et la Ville qui pourrait investir et avoir des médecins salariés. L'idée de centres municipaux de santé, cela peut être des médecins salariés pris en charge par l'hôpital public, comme des internes, et avec une participation de la Ville. Pour le moment, c'est simplement la participation, installation de médecins généralistes. Donc je trouve que ce n'est pas suffisant. Il va falloir que l'on revoie dans l'avenir ce type de dispositif. Nous avons, le groupe Communiste, au Conseil de Paris, proposé la création de plusieurs centres municipaux de santé dans cette mandature. Malheureusement, il n'y en aura qu'un ou deux qui seront réalisés à la fin de cette mandature. En plus, ce n'est pas dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Mais en tout cas, nous voterons quand même pour ces deux délibérations qui permettent installation de médecins libéraux. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« En secteur 1. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Je m'étais inscrite sur les deux délibérations parce que nous avons la chance ce soir d'avoir la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle dans le 12<sup>e</sup> sur la Caserne de Reuilly, comme vient de l'évoquer notre collègue Nicolas BONNET, mais aussi une maison de santé pluriprofessionnelle dans le 12<sup>e</sup>, impasse Barrier. Nicolas BONNET a précisé qu'il s'agissait de deux médecins généralistes et un pédicure-podologue pour Reuilly. Sur Barrier, ce sera trois médecins généralistes et trois infirmiers. C'était un engagement de mandature. Je comprends les propos de Nicolas BONNET, je pense qu'il faut saluer cette initiative qui nous permet de ramener des

médecins de secteur 1, mais ce n'est pas écrit dans la délibération, et je pense que c'est important qu'on le note dans notre compte rendu public. Parce qu'effectivement, ce qui apparaît important, c'est que vu le départ des généralistes retraités, le nombre de médecins qui déconventionnent, il est important d'avoir des médecins de secteur 1, jeunes, qui s'installent dans le 12<sup>e</sup> arrondissement pour accueillir la population. C'est ce qu'il faut travailler et poursuivre. Par ailleurs, Nicolas BONNET a évoqué les urgences. Cela va dans le sens d'un premier rapport à la médecine pour des gens qui allaient aux urgences parce qu'ils n'arrivaient pas forcément à payer des consultations déconventionnées, ou pour des clientèles saturées. On sait très bien que pour rentrer chez un médecin généraliste actuellement dans le 12<sup>e</sup>, il faut du temps. Mais ce n'est pas suffisant par rapport à la crise des urgences, qui pose d'autres sujets, comme la sécurité, le manque de personnel, les lits amont et aval qui sont beaucoup trop souvent fermés. Je pense que c'est l'occasion de le rappeler. Nous voterons cette délibération. C'était un engagement fort de mandature. Il est ici réalisé. Il faudra certainement poursuivre ce travail pour assurer l'accès de tous à la santé. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je vous propose d'évoquer ensemble les deux délibérations. J'ai cité la première. Mais la deuxième, vous avez raison, c'est la DASES 288. Je suis désolée si ce n'est pas écrit clairement dans les délibérations, mais je vous confirme que cet effort de la Ville de Paris, notamment sur des loyers très abordables, dans un quartier où la pression est très forte, est conditionné au conventionnement des professionnels de santé en secteur 1. Effectivement, avec cette idée que notre arrondissement, et particulièrement ce secteur, est considéré comme une zone prioritaire d'intervention par l'ARS pour un risque de désertification médicale du fait du coût excessif de certains locaux. Vous évoquiez le départ en retraite de certains médecins. Effectivement, souvent, ils conservent leur local médical pour y résider, et le transforment en résidence personnelle, ou vendent leurs biens pour aller prendre leur retraite ailleurs, la vie à Paris étant chère. Nous avons depuis un certain nombre d'années mises en place ces dispositifs qui, aujourd'hui, portent leurs fruits, et notamment à la Caserne de Reuilly où nous sommes heureux d'accueillir ces professionnels de santé, avec un accent particulier sur les généralistes dans ce rôle d'accueil d'un public très large qui peut aider et soulager les services des urgences, notamment de l'hôpital Saint-Antoine. Peut-être quelques compléments sur la caserne de Reuilly et la manière dont ce cabinet s'est installé. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Mme CHARNOZ, vous avez évoqué l'impasse Barrier et la Caserne de Reuilly. Je vous rappelle que nous avons voté il y a quelque temps une subvention pour une autre installation médicale rue de Picpus. En tout, si nous cumulons l'ensemble de ces projets, nous sommes sur 15 praticiens qui s'installent, ce qui est relativement important, dans un arrondissement où, comme ailleurs dans Paris, nous pouvons être en situation de désertification médicale et où nous pouvons demander à la médecine de Ville de prendre sa part sur ce qui est aujourd'hui une partie de la saturation des urgences, et notamment du côté de l'hôpital Saint-Antoine. Nous pouvons aussi évoquer l'hôpital Trousseau, avec les urgences pédiatriques. Mais c'est un sujet plus annexe. Je voudrais me féliciter de ce que nous avons fait comme travail sur la Caserne de Reuilly et qui a permis l'installation de ces généralistes. C'est dans un ensemble comme celui-là, de pouvoir installer ces trois praticiens... C'était à la fois compliqué et un beau défi. Cela a été fait parce que Paris Habitat a joué le jeu, parce que l'ensemble des partenaires ont joué le jeu pour que cette équipe s'installe. Madame la Maire, vous les avez rencontrés il y a quelque temps. Je crois qu'ils avaient très bas cœur de jouer ce premier rôle, ce premier accueil pour un nombre important de personnes. Nous avons une

grosse résidence de 600 nouveaux logements qui s'installent. Cela veut donc dire aussi des besoins en matière d'accès à la santé. Cela va y contribuer. C'est important. Je souhaite rejoindre ce qu'expliquait Nicolas BONNET dans le fait qu'avec ces 15 praticiens, nous avons peut-être aussi avec les services de l'hôpital Saint-Antoine quelque chose à tramer, à mailler en termes de premier accueil, pour éviter la saturation des urgences et pour travailler sur le relais entre les généralistes et l'hôpital, notamment en cas de complications sérieuses et thématiques sur lesquelles l'hôpital sera toujours mieux adapté que l'ensemble de ces praticiens. Mais c'est un premier pas, un premier accès à la santé. Et il était important que nous les installions dans ces conditions. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Pour ces deux délibérations, je crois comprendre qu'ils font consensus. Elles sont donc adoptées. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe Progressistes - Modem  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-232 AVIS)

\*\*\*

**DASES 20190288 : Subvention d'un montant de 130 000 euros et convention avec la SA Batigère du 18<sup>e</sup> arrondissement pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) rue Barrier à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.**

**Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :**

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Progressistes - Modem

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-233 AVIS)

\*\*\*

**Communication sans vote :**

**DCPA 20190018 : “Paris fait Paris” : présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017 et 2018.**

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous avons décidé de nous inscrire sur cette délibération pour saluer la belle cohérence de l'exécutif. En effet, lors du dernier conseil, vous aviez rappelé la période de réserve pour justifier l'absence de communication sur la rentrée scolaire. Cette communication, aujourd'hui, sonne comme une communication politique. Nous reconnaissons qu'il est beaucoup plus facile de s'octroyer un satisfecit que de parler des fermetures de classes, d'autant plus sur les opérations qui se terminent judicieusement jusqu'à la fin de la mandature. Nous nous réjouissons que le collège Courteline ait pu bénéficier d'une rénovation, mais qui arrive effectivement en fin de mandature, c'est-à-dire très tardivement. Est-il besoin de rappeler pourtant que la majorité socialiste PS-Verts-Communiste est au pouvoir depuis 2001 et que bien des travaux qui ont été évoqués dans ce document auraient pu être faits avant. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Quelles fermetures de classe ? Pourriez-vous préciser ? L'effectif moyen à Pommard est assez bas. M. TOUZET, vous vous félicitez aussi des travaux à Courteline, j'en suis sûre. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Absolument. Je m'étais inscrit sur cette délibération parce qu'en effet, je suis désolé que l'on soit obligé de communiquer quand même sur ce que nous faisons de l'argent des Parisiens. Il se trouve que la rénovation, la modernisation du collège Courteline était inscrite en début de mandature au PIPP, comme d'autres opérations. Ces délibérations visent à rendre compte des investissements majeurs que la Ville de Paris a opéré sur un ensemble de réalisations inscrites sur la mandature. Ceci dit, nous n'avons pas attendu la fin de la mandature pour livrer un certain nombre d'opérations. Je pense pour ce qui me concerne aux affaires scolaires, à la livraison de la restructuration du groupe scolaire Élisabeth Lemonnier et Bignon. Cela fait plus d'un an qu'elle a été livrée. C'est aussi une belle réussite. Nous avons passé une partie de la mandature à livrer de nouvelles opérations. Nous n'avons pas attendu 2019 pour faire des travaux dans nos écoles et nos collèges. Depuis 2001, la gauche est aux commandes et elle investit beaucoup, davantage auparavant, dans la rénovation des écoles et des collèges. Or, la nouveauté, sur cette mandature, puisque vous me tendez une perche, Mme TAPIERO, c'est que lorsque la gauche est arrivée au pouvoir en 2001, elle a hérité d'un patrimoine scolaire qui n'était pas en très bon état. C'était un constat généralisé de la part des associations de parents d'élèves, des directeurs d'école, de beaucoup de Parisiens. C'est probablement l'un des éléments qui a fait basculer Paris à gauche en 2001. La priorité à l'époque, cela a été de réinvestir dans les écoles. Je dois dire que la nouveauté sur cette mandature depuis 2014, c'est qu'avec l'exécutif parisien, et en particulier dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, nous avons voulu accélérer la rénovation des collèges. C'est vrai que nous avons fait particulièrement beaucoup d'effort d'investissement dans nos collèges sur cette mandature. Tout à l'heure, nous évoquions le collège Germaine Tillon. Il n'y a probablement pas une année où l'on n'ait mentionné des investissements dans ce collège. C'est vrai que la cour “Oasis” dans son ensemble représente plus de

500 000 euros d'investissement, avec un nouveau terrain sportif interne, un nouvel auvent, une végétalisation renforcée. Nous pourrions faire le tour de tout ce qui a été fait sur cet établissement. Deux mots sur Georges Courteline. C'était inscrit au PIPP en 2014. C'est une opération qui représente environ 3,8 millions d'euros d'investissement. Pour la vie des collégiens de Courteline, ce sont des conséquences pratiques considérables. Les collégiens de Courteline héritent d'un nouveau CDI, un nouveau bâtiment en tant que tel qui a été installé à Courteline et qui est en structure bois avec une dimension écologique forte. C'est un très beau bâtiment, pour ceux qui font partie de la communauté éducative qui ont pu visiter ce CDI. Il est assez formidable dans sa façon d'aborder l'espace de vie des collégiens en lien avec les livres, avec l'informatique. Cela nous a aussi permis d'agrandir le réfectoire, de transformer l'ancien CDI en deux salles de classe nouvelles et de livrer quatre classes de sciences complètement rénovées. Cela nous a permis aussi de mettre le collège Courteline en accessibilité avec un ascenseur extérieur qui délivre deux bâtiments avec des paliers sur des niveaux différents, et donc tout un jeu de passerelle assez complexe. Là encore, c'est une belle réussite. Je termine en mentionnant le fait qu'à chaque étape, la communauté éducative et les élèves ont été associés à ce travail. Ils ont notamment été associés au chantier. Ils ont fait tout un travail pédagogique avec le CAUE de Paris. Je tiens à votre disposition le livret de restitution pour accompagner ce chantier, intégrer ce travail sur le plan pédagogique. Je ne pouvais pas ne pas prendre la parole pour mettre en valeur cet investissement inédit dans nos collèges. Inédit, au sens d'une ampleur inédite. Vous parlez de fermeture de classe. Mais d'une part, je vous rappelle que les ouvertures et fermetures de classes sont une compétence de l'État, le ministère de l'Éducation nationale. Cela dépend des crédits qui sont accordés par l'Éducation nationale. Avec Madame la Maire, depuis que nous sommes en responsabilité, nous avons toujours eu un dialogue cordial, mais exigeant avec l'Éducation nationale pour veiller à ce qu'il y ait le moins possible de fermetures, et le plus possible d'ouverture de classe dans nos écoles dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Cela aboutit sur la mandature à une baisse très nette des effectifs moyens par classe. C'est un constat que nous avons rappelé à chaque communication de rentrée. Nous avons encore cette année les effectifs moyens par classe qui sont stables par rapport à l'année dernière, et qui sont nettement en deçà des effectifs moyens par classe que nous avons quand nous sommes arrivés en début de mandature. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup de rappeler ces sujets. Si vous n'étiez pas inscrits sur cette délibération, nous n'en aurions pas parlé. Merci de nous avoir permis de le faire. Je rappelle que c'est une communication obligatoire qui a lieu à chaque fin de mandature. Sur cette délibération, je comprends qu'il n'y a pas d'abstention. Pardon, sans vote. »

\*\*\*

***DEVE 20190134 : Budget Participatif : subventions en nature aux associations gestionnaires de Jardins Partagés par la fourniture de récupérateurs d'eau et d'oyas.***

**Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

**M. MARGAIN Franck, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. C'est surtout pour une alerte. Bien évidemment, un récupérateur d'eau nous convient parfaitement. J'ai oublié de me faire inscrire sur la DASCO 111. Je voulais faire la même remarque. Je voulais mettre en alerte sur le problème des Budgets Participatifs. Je crois qu'il faut qu'on fasse attention à ce que ces Budgets Participatifs ne soient pas mis en place pour pallier ce déficit que pourrait avoir l'équipe Municipale sur des projets qui devraient relever de la mairie, et non pas de l'esprit du Budget Participatif, c'est-à-dire des initiatives de citoyens sur lesquelles ils s'étaient mis d'accord. Depuis plusieurs Conseils d'arrondissement, on voit des montants de Budget Participatif souvent éloignés des obligations régaliennes sur ce que doit faire, ou pas, une Municipalité. Aucun problème pour ces récupérateurs d'eau. Simplement, je lance l'alerte : soyons vigilants sur la gestion du Budget Participatif. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Au bout de six ans, je vois qu'on a toujours les mêmes débats. On peut évoluer. Ce n'est pas interdit d'évoluer, de comprendre un certain nombre de choses. Mais Mme HONORÉ, voulez-vous intervenir? La question porte surtout sur les Budgets Participatifs. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Oui, je comprends bien. Vous connaissez le principe du Budget Participatif, c'est de faire émaner des Parisiens des besoins, des souhaits, que la Ville va financer en partie, la mairie d'arrondissement et la mairie centrale. Je ne vois pas pourquoi vous le contestez aujourd'hui, puisque ce n'est pas quelque chose de nouveau. Je voudrais vous parler de cette délibération, qui n'engage que 23 500 euros. Pourtant, c'est un sujet d'actualité, puisqu'il s'agit de récupérer l'eau à un moment où elle devient manquante. On ne peut pas contester le montant ou l'idée. Nous aurions même pu l'avoir beaucoup plus tôt. Mais c'était bien que des citoyens fassent naître cette idée : comment gérer l'eau autrement que par les moyens utilisés jusqu'à présent? Avec des oyas, qui sont des poteries, des tonneaux recyclés. Il fallait y penser, les citoyens l'ont fait. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. M. BOUIGUE suit la question des Budgets Participatifs depuis le début. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« M. MARGAIN, j'entends votre rôle de lanceur d'alerte. Mais en l'occurrence, il me semble être surfait. Nous ne parlons pas là d'un fonds, qui serait celui d'une foncière ou d'un fonds d'investissement. Le budget alloué au Budget Participatif est celui des Parisiens. Nous sommes bien sur un budget de la mairie. Simplement, ce budget, au lieu d'être décidé par les élus, il l'est avec les Parisiens sur une toute petite partie de ce

budget, 5 %, dans un moment où, il me semble, les Français, et les Parisiens notamment, demandent à être consultés, à être acteurs, à participer. Je crois que ce budget, c'est cette occasion-là. Et franchement, il n'y a pas de dérive, sur 5 %. En revanche, il y a une vraie opportunité pour faire émerger des projets qui ne seraient peut-être pas arrivés jusqu'aux directions autrement, qui n'auraient peut-être pas été réalisés dans le même temps, la même séquence, et qui n'auraient pas mis les Parisiens en tant qu'acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie. C'est rendre à un moment donné des citoyens qui le souhaitent acteurs de ce changement, de ces projets à côté de chez eux. Franchement, je veux bien que vous lanciez des alertes. Mais là, reconnaissez que nous en sommes loin. On est plutôt sur un dispositif qui marche, qui s'améliore, parce qu'entre la première année et la dernière, nous avons fait des améliorations. Il fallait le faire. J'entends la dérive, mais nous n'y sommes pas. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« C'est un sujet de clivage. C'est bien qu'il soit porté, que chacun explique s'il gardera ou pas le Budget Participatif sur la mandature suivante. C'est un vrai sujet qu'il faudra que les uns et les autres tranchent dans les mois qui viennent. D'expérience, je sais les Parisiens très attachés à ce pouvoir que nous leur donnons. Ce sera compliqué de le leur retirer. Mais c'est simplement mon expérience personnelle. Sur cette délibération, des abstentions? Non. Des votes contre? Non. Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe Progressistes - Modem  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-234 AVIS)

\*\*\*



***DEVE 20190154 : Conventions pluriannuelles passées avec 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la Petite Ceinture Ferroviaire des 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements et de stades du 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.***

**Mme Évelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Vous pourrez lire dans mon livre tout un passage sur la Petite Ceinture Ferroviaire. Nous voterons pour cette délibération, puisqu'il s'agit, comme nous l'avons fait déjà depuis très longtemps, d'aider l'insertion professionnelle qui nettoie la Petite Ceinture. Cela dit, maintenant qu'elle est ouverte au public, cela engendre beaucoup plus de détériorations, de saleté. Je pense que ce n'est pas bon pour la biodiversité, pour ceux qui la défendaient sur la Petite Ceinture. Mais c'est une autre histoire. Je pense que quand elle était fermée, la biodiversité était peut-être plus tranquille que maintenant qu'elle est ouverte. Cela génère évidemment plus de nettoyage et d'entretien. Au passage, nous sommes dans une phase où les travaux qui devaient être engagés par l'entreprise d'aménagement, notamment portail, protection des riverains, qui étaient prévus, qui avaient été présentés en Conseil d'arrondissement, ne sont pas finis. Il y a encore des choses stockées sur le bord de la Petite Ceinture, qui sont dangereuses si les enfants jouent, etc. Je ne comprends pas pourquoi cela n'est pas ramassé par les entreprises. Où en est le dialogue avec les entreprises qui devaient intervenir sur la Petite Ceinture? Deuxième chose, Madame la Maire. Vous aviez évoqué, enfin c'était plutôt Mme KOMITÈS, mais elle n'est pas là pour se défendre, des horaires d'ouverture et de fermeture, et du personnel de sécurité qui intervient à ces moments-là. À ce jour, je n'ai vu personne ouvrir et fermer. Donc, je voudrais que ces engagements tenus vis-à-vis des riverains, notamment Villa du Bel-Air... Je vous ai transmis un mail, adressé à plusieurs élus, sur ce sujet. Des questions sont posées par des riverains, qui maintenant vivent la Petite Ceinture ouverte avec des personnes qui s'y promènent pratiquement tous les jours. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Mme HONORÉ, qui a beaucoup suivi ces sujets d'ouverture et d'entretien de la Petite Ceinture, va vous répondre en l'absence de Pénélope KOMITÈS qui est retenue pour des obligations liées à son mandat. »

**Mme Evelyne HONORÉ, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Je vous remercie, Madame la Maire. Je continue à suivre ce dossier avec tout autant d'assuidité. Deux fois par semaine, j'arpente le kilomètre 670 pour voir l'évolution des travaux, du ramassage des matériaux qui n'auraient pas été ramassés. Je continue à le faire. Je m'engage à faire le lien avec la direction de la Ville, qui est l'interlocuteur des entreprises. Il m'est arrivé, même si ce n'est pas dans mes attributions, d'interroger directement un contremaître pour avoir des précisions. Il m'a répondu d'ailleurs très aimablement. Ceci avant la livraison. Mais toujours aujourd'hui, je continue à vérifier ce qui a été fait, ce qu'il reste à faire. Et je m'engage à maintenir le lien avec la direction de la Ville qui est en lien avec l'entreprise, dont je connais le nom, les coordonnées et le mode de fonctionnement. Je sais où la serrurerie est fabriquée, et je sais dans quelles conditions. Ensuite, il y a des problèmes d'entretien liés aux chantiers. J'avais récemment un entretien téléphonique avec la présidente de l'association Belle Belle, sur la Villa Bel-Air, qui dit très généreusement que quand ce n'est pas ramassé, elle s'en

occupe. Ce n'est pas aux habitants de le faire, mais ils sont pleins de bonne volonté et ils nous accompagnent parce que nous n'avons pas du tout intérêt à ce que le chantier soit planté. Cela nous mettrait dans l'embarras. Ce qu'il faut, c'est accompagner l'entreprise pour que le travail soit toujours bien fait. En ce qui concerne la Villa Bel-Air, qui avait à un moment exprimé le fait que la grille qui se trouve au niveau de la Villa n'était pas régulièrement fermée, c'est actuellement, et depuis plusieurs deux semaines, fermé. Elle-même s'assure que ce portail est fermé. Moi-même, quand je suis sur la Petite Ceinture, aux heures d'ouverture et de fermeture, je rencontre des agents de la Ville qui sont en train de fermer. Effectivement, il y a une période de rodage. Sur 1,670 km, il faut que les personnes qui s'en chargent soient des agents de la DPSP et s'organisent. C'est toujours difficile de fermer un linéaire. Mais les personnes étaient en train de le faire. Si un des habitants a constaté qu'il y avait une lacune, qu'il le signale, qu'il me le signale. Nous veillerons à ce que les grilles soient ouvertes et fermées aux heures d'ouverture et de fermeture, et qu'elles le soient de façon solide. Il y a aussi la résistance des cadenas à certains actes de vandalisme. En ce qui concerne le personnel, j'ai vu des agents de la DPSP. Votre question portait sur la qualité du personnel. Il sera nécessaire de renforcer les effectifs ou de s'organiser autrement pour que la mission soit remplie en temps et en heure. En ce qui concerne la biodiversité, pour les zones qui sont particulièrement riches en faunes et flores, vous l'avez remarqué, elles sont protégées par de la ganivelle. Elles ont été tenues à l'écart du public, comme c'est le cas sur d'autres tronçons. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci de confirmer qu'il y a des gens qui ouvrent et ferment. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Effectivement, cela fait partie des témoignages que nous recevons souvent et c'est une préoccupation que j'ai depuis le début sur la sécurisation de la Petite Ceinture, le passage d'agents de la DPSP, la fermeture et le fait d'avoir des grilles et des portes qui soient dissuasives et fermées. Nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a pas d'agents. Il y en a. Cela dit, effectivement, j'entends qu'il y a encore des choses à améliorer. La prochaine fois, je vous invite, comme le font les associations, à m'envoyer également votre mail et votre communication, puisque je ne l'ai pas eue. En tout cas, la sécurisation de la Petite Ceinture, pour que cet espace vive correctement, est une préoccupation. J'espère que les services de la DPSP entendront notre demande. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous sommes en train de faire évoluer les usages, où il y avait cette pratique largement partagée d'aller se promener sur la Petite Ceinture à toutes les heures du jour et de la nuit. Aujourd'hui, la nuit, c'est interdit, fermé. C'est à nos agents de faire respecter cette interdiction, mais aussi à la Police Nationale. Les riverains le savent, et ils font régulièrement appel à la Police Nationale pour qu'elle intervienne aussi dans cet espace. Cette délibération est adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Progressistes - Modem

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-235 AVIS)

\*\*\*

**DJS 20190229 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2020.**

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous allons évidemment voter pour ce dispositif, qui est bien en soi. Par contre, je m'étonne du peu de notoriété du dispositif. J'ai vu dans la délibération que plus de 80 % des jeunes déclaraient ne pas le connaître et n'en avoir pas bénéficié. Il concerne 1107 jeunes sur tout Paris. Par contre, le document que nous avons eu ne dit pas combien de jeunes dans le 12<sup>e</sup> arrondissement en ont bénéficié en 2018. J'ai vu pour 2020. Mais on ne sait pas combien de jeunes en ont bénéficié en 2018. D'où ma question. Quel est le nombre de bénéficiaires en 2018 et 2019? N'y a-t-il pas un manque de communication ciblée pour améliorer ce dispositif? »

**Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Merci à Matthieu SEINGIER de ses propos liminaires. C'est vrai que c'est une belle action en faveur de l'autonomisation des jeunes. Pour ce qui est des chiffres, nous avons à peu près 400 jeunes qui ont été concernés par le dispositif depuis 2014. Nous avons aussi ce souci de le rendre plus visible, au-delà des structures dédiées à la, comme les centres Paris Anim' ». Aujourd'hui, nous avons beaucoup élargi au sein des résidences pour jeunes, notamment l'ALJT Diderot qui aujourd'hui est partenaire, Feu Vert, et les centres sociaux, parce que ce dispositif qui permet d'autonomiser les jeunes est aussi un outil pour faire de l'accompagnement au-delà de la simple utilisation d'un chèque pour organiser des vacances. C'est pour cela qu'ils sont la plupart du temps encadrés. Aujourd'hui, le chiffre monte en puissance grâce à la venue des centres sociaux, qui arrivent à bien accompagner les jeunes et à faire connaître ce dispositif. Cela ne fera qu'augmenter dans les mois venir. Merci de votre écoute. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Je comprends que sur cette délibération, il n'y a pas d'abstention. Pas de vote contre. Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe Progressistes - Modem  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-236 AVIS)

**DLH 20190179 : Réalisation 5 rue Sidi Brahim dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (6 PLA-I, 8 PLUS et 6 PLS) par Elogie-SIEMP.**

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Sans surprise, nous revenons dans les débats que nous avons depuis six ans maintenant. Nous n'allons pas voter cette délibération, puisque nous considérons, si le logement social est effectivement un besoin, il y a surtout un manque de construction, et non de préemption du privé pour transformer du logement privé en logement social. Surtout, je m'étonnais parce que nous nous étions déjà exprimés le 28 mai 2018 sur le même ensemble immobilier. Je voulais savoir quelle était la différence entre ce qu'on a voté en 2018 et aujourd'hui. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Je retiens pour le débat que nous allons avoir tout à l'heure que vous êtes favorable à la construction de logements sociaux neufs. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. En effet, j'appuie sur ce point parce que c'est peut-être l'arbre qui cache la forêt. À chaque fois qu'il s'agit de construire du logement social, d'en créer plutôt que d'en construire, parce que ce terme vous interpelle, vous avez toujours des difficultés. À Paris, il se trouve que les réserves foncières sont assez contraintes. On ne peut pas construire indéfiniment sur de nouvelles parcelles, parce qu'il n'y en a pas. C'est pour cela que parfois, on transforme un immeuble de logements privés en logement du parc social. C'est donc des logements qui appartiennent dorénavant au patrimoine de tous les Parisiens. Depuis le début de cette mandature, nous avons investi 3 milliards d'euros pour essayer de résoudre un peu plus la crise du logement à Paris. C'est conséquent. Nous mobilisons tous les moyens pour créer plus de logements, que ce soit par la construction - vous l'avez vu par exemple à la Caserne - par la préemption, le conventionnement - nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises dans cette assemblée. Nous créons ces logements pour tous les Parisiens. Pour ceux qui ont de très faibles ressources comme ceux qui en ont un peu plus. Du PLAI au PLS, et jusqu'au PLI. C'est le cas là aussi à la Caserne de Reuilly, puisqu'un tiers des logements sont intermédiaires. Je ne vais pas être plus longue malgré tout. Je ne connais pas la différence stricte entre la délibération de 2018 et celle-ci. Je vais, si vous le voulez, me renseigner. Je n'ai pas fait l'exercice. Mais c'est une délibération très classique qui donne l'occasion au bailleur qui, en l'occurrence, est Elogie-SIEMP, de réaliser des logements très équilibrés, puisqu'il s'agit de PLAI, PLUS et de PLS. La moitié des logements qui seront réalisés dans ce cadre-là seront sur le contingent de la Ville de Paris. La Ville pourra les attribuer très prochainement. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Il s'agit là d'apporter la garantie de la Ville aux emprunts. Peut-être que la dernière fois, nous avons juste adopté le projet de préemption, d'achat. Il n'y avait pas la répartition entre les différents contingents et subventionnements. C'est peut-être cela qui fait que nous sommes obligés de nous prononcer à nouveau. Sur cette délibération, je comprends que c'est un vote contre ? Pas d'abstention. Elle est adoptée.

Je vous remercie. Il n'y a pas d'autre inscription sur les délibérations à l'ordre du jour. J'en conclus qu'il n'y a ni abstention ni vote contre sur aucune autre délibération. Je vous propose de les adopter à l'unanimité. Je vous en remercie. C'est donc la majorité des délibérations qui sont adoptées à l'unanimité. »

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
01 voix groupe Progressistes - Modem  
01 voix Non-inscrit

Contre : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-237 AVIS)

\*\*\*

Vote global :

**DAC 20190050 : Subvention d'un montant de 13 500 euros à la SARL Théâtre de La Tempête située route du champ de manœuvre à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.**

(DELIB 12-2019-238 AVIS)

\*\*\*

**DAC 20190313 : Mise en œuvre du projet de « Banc Arc en ciel » dans le cadre du BPP 2016 “ De l’art dans mon quartier ” - Subvention d'un montant de 4 258 euros et convention avec l’association “ L’art en balade ”.**

(DELIB 12-2019-239 AVIS)

\*\*\*

**DAC 20190799 : Subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association “ Commune Libre d'Aligre ” - Association de Quartier sur proposition de la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris au titre de l'action culturelle locale.**

(DELIB 12-2019-240 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190019 : Subventions de fonctionnement d'un montant de 140 176 euros à 15 structures de l' ESS, adhésion à l'association “ Acteurs du Tourisme Durable ” de 1 575 euros et au “ Labo de l'ESS ” de 2 500 euros.**

(DELIB 12-2019-241 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190021 : Marché couvert Beauvau place d'Aligre dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris - Exonération de la redevance du Groupe BENSIDOUN suite à l'incendie de février 2017.**

(DELIB 12-2019-242 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190234 : Subvention d'un montant de 4.800 euros à l'association du “ Viaduc des Arts ” - Paris pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.**

(DELIB 12-2019-243 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190286 : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens d'un montant de 109 340 euros - Signature des conventions afférentes à ces indemnités.**

(DELIB 12-2019-244 AVIS)

\*\*\*

**DAE 20190288 : Budget Participatif - Subventions d'un montant de 7 000 euros avec huit structures du réemploi textile et de la mode responsable.**

(DELIB 12-2019-245 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190092** : Divers collèges parisiens - Subventions d'un montant de 15 650 euros dans le cadre du dispositif d'« Action Collégiens ».

(DELIB 12-2019-246 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190109** : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement d'un montant de 49 556 euros - Subventions d'équipement de 80 650 euros.

(DELIB 12-2019-247 AVIS)

\*\*\*

**DASCO 20190112** : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2020-2021.

(DELIB 12-2019-248 AVIS)

\*\*\*

**DEVE 20190153** : Subvention d'un montant de 2 296 euros à l'association « Autour de la baleine » pour l'aide à la réalisation d'un projet de reconquête végétale dans le Jardin Partagé « la Baleine Verte » situé 10 rue Énard à Paris 12<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2019-249 AVIS)

\*\*\*

**DEVE 20190166** : Signature d'une convention d'occupation du domaine privé avec la RIVP et l'association « Jardin Faure'midable » pour la gestion d'une parcelle appartenant à RIVP située 21 rue du Chaffault dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2019-250 AVIS)

\*\*\*

**DFPE 20190206** : Resserrer les liens familles/école/collège - Subventions d'un montant de 156 750 euros à 22 associations pour leurs actions dans les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2019-251 AVIS)

\*\*\*

**DJS 20190186** : Convention avec les 20 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

(DELIB 12-2019-252 AVIS)

\*\*\*

**DJS 20190228** : Subventions d'un montant de 8 000 euros et conventions avec 2 associations de jeunesse « La Camillienne » et « Maison Alésia Jeunes » du 12<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2019-253 AVIS)

\*\*\*



**DPE 20190014 : Subventions d'un montant de 74 080 euros et conventions avec six associations œuvrant pour la prévention des déchets.**

(DELIB 12-2019-254 AVIS)

\*\*\*

**DPE 20190032 : Subvention d'un montant de 17 000 euros à l'association "Coordination Eau Île-de-France" pour ses quatre projets en lien avec l'eau à Paris.**

(DELIB 12-2019-255 AVIS)

\*\*\*

**DPSP 20190013 : Subventions d'un montant de 79 207 euros et conventions à 10 associations et SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2019.**

(DELIB 12-2019-256 AVIS)

\*\*\*

**DU 20190155 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2018.**

(DELIB 12-2019-257 AVIS)

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe Progressistes - Modem  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Délibérations adoptées à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

**- VCEU 122019-028 (Amendement) : Vœu relatif au soutien d'une politique de santé publique en faveur de la prévention des effets de l'alcool, déposé par Ophélie ROTA, Présidente du groupe Progressistes - Modem.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Considérant que la consommation d'alcool représente un enjeu de santé publique majeur en France, où elle est à l'origine d'au moins 50 000 décès par an. Et que cette consommation peut agir sur le "capital santé" des buveurs tout au long de la vie, depuis le stade embryonnaire jusqu'au grand âge ;

*Considérant les dangers pour la santé du consommateur et de son entourage de la consommation d'alcool conjuguée à celle de stupéfiants ;*

Considérant que le marketing en faveur d'une marque d'alcool par le biais du sponsoring d'événementiels expose plus particulièrement les jeunes à banaliser les effets de cette consommation. Et du décès prématuré, il y a quelques jours, du jeune homme de 21 ans dans l'espace "Dehors Brut" Boulevard Poniatowski ;

Considérant que dans le cadre des axes de préventions et des priorités des contrats locaux de santé (CLS) et de santé mentale (CLSM) signé le 4 Mai 2018, la Ville de Paris est un promoteur des actions de santé publique ;

Considérant que Les futurs Jeux Olympiques sont un levier permettant de promouvoir les messages de prévention ;

Considérant la possibilité pour la Ville de Paris de permettre, sur des espaces intercalaires, de nouveau spot éphémère dédié au "bien manger et au bien-être" comme le marché pop dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

**Sur proposition d'Ophélie ROTA, Présidente du groupe Progressistes-Modem, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

**- L'utilisation des espaces concédés, par la Ville de Paris, dans le cadre de lieu festif, ne peuvent promouvoir du marketing en faveur de la consommation d'alcool ;**

~~**- Une charte soit proposée dans le cadre de l'utilisation de ces espaces événementiels aux entreprises et qui intègre une éthique en faveur de la prévention des addictions ;**~~

~~**- Dans le cadre de la réduction des risques et de la prévention, la Ville de Paris promeut l'intervention d'associations intervenantes en milieu festif dans ces espaces événementiels.**~~

<https://www.ouest-france.fr/societe/faits-divers/paris-un-jeune-homme-de-21-meurt-d-une-overdose-en-sortant-de-boite-de-nuit-6502820> 2 Fiche-action n°13 : ACTIONS COORDONNEES INNOVANTES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES CONDUITES A RISQUÉS, DE RÉDUCTION DES RISQUES ET DE PRISE EN CHARGE DES PRATIQUES ADDICTIVES et axe 5 - La santé dans toutes les politiques.

Voëu adopté sous réserve de la modification suivante et :

Rajout d'un paragraphe 2, lire :

***“ Considérant les dangers pour la santé du consommateur et de son entourage de la consommation d'alcool conjuguée à celle de stupéfiants”.***

Dernier paragraphe, lire :

~~- Une charte soit proposée dans le cadre de l'utilisation de ces espaces événementiels aux entreprises et qui intègre une éthique en faveur de la prévention des addictions ;~~

~~- Dans le cadre de la réduction des risques et de la prévention, la Ville de Paris promeut l'intervention d'associations intervenants en milieu festif dans ces espaces événementiels.~~

- La Ville et ses partenaires prolongent et amplifient leurs actions en matière de prévention de toutes les addictions via une charte, proposée aux entreprises dans le cadre de l'utilisation de ces espaces événementiels comme l'intervention d'associations intervenants en milieu festif.

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Ce voëu n'a pas vocation à juger les comportements individuels. Il n'y a donc aucun jugement moral dans cette proposition, mais bien la volonté de promouvoir la santé publique et d'éviter des drames chez nos jeunes. Ce voëu demande que des actions de prévention et de réduction des risques soient organisées systématiquement sur les lieux festifs éphémères, et de surcroît quand ces lieux éphémères sont concédés à des partenaires, type RATP, SNCF. Je pense au marché Pop qui s'est installé quelques mois dans le 12<sup>e</sup>, avec l'alcoolier Jameson en sponsors principal. La Ville de Paris a des engagements forts en faveur de la santé publique, et les décline dans un contrat local de santé que nous soutenons tous, avec notamment un fort levier sur la prévention des addictions. Ainsi, pour aller dans ce sens, le voëu demande l'interdiction du marketing alcoolier dans les espaces concédés par la Ville de Paris, une charte éthique en faveur de la prévention des addictions qui permettraient d'engager les entreprises qui s'installent sur ces espaces, et la présence d'associations de sensibilisation sur la réduction des risques et la prévention des addictions dans ces mêmes espaces. Je vous remercie. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Mme Ophélie ROTA, pour ce voëu qui nous permet de rappeler l'engagement constant de la Ville de Paris et de ses partenaires sur l'ensemble de la lutte contre les comportements à risques et sur la mise en place de dispositifs qui visent à réduire les conduites addictives. Il me semble néanmoins important de préciser par rapport à votre voëu que les espaces auxquels vous faites allusion, à savoir ceux qui sont des occupations intercalaires de Dehors Brut d'un côté et du marché Pop de l'autre, ne relèvent pas de la Ville. Ce ne sont pas des concessions de la Ville. Ce sont des terrains qui appartiennent à la SNCF pour Dehors Brut, et à la RATP pour le marché Pop. La Ville n'a pas concédé d'espaces. Cela ne veut pas dire que je ne répondrai pas précisément à votre voëu, mais sur ce point précis, ce ne sont des terrains qui appartiennent à d'autres partenaires, en l'occurrence SNCF et RATP. Pour autant, il y a un engagement de la Ville à travers sa politique de santé publique, mais il y a aussi des engagements de la Ville à travers des actions concrètes qui répondent déjà en partie aux points que vous soulevez. Je voudrais vous les présenter rapidement. Dans un premier temps, vous évoquez l'idée d'une

charte. En fait, elle existe déjà à travers un projet qui s'appelle Fêtez Clairs, en place depuis 2004. C'est un dispositif sur l'égide de la Ville qui réunit l'ensemble des acteurs concernés afin de répondre au problème des comportements à risques et consommation d'alcool et de drogue à Paris. C'est un dispositif dans lequel les établissements de nuit peuvent être signataires. Quand ils le sont, ils bénéficient d'une formation pour leurs équipes et ils ont en échange une obligation, celle d'informer le public sur l'ensemble des éléments de prévention de conduites à risques. Dehors Brut, par exemple, est signataire de ce projet. Le soir où il y a eu l'incident dramatique que vous évoquez, il y a eu une surconsommation de drogue pour un jeune de 21 ans. Il y avait des dispositifs d'information auprès du public qui était en place dans l'espace de Dehors Brut. Nous avons ce premier dispositif. Vous évoquez avec pertinence l'idée que des associations puissent être partenaires de la Ville pour agir dans ces domaines-là. C'est déjà le cas avec le Conseil de la nuit, qui pilote l'ensemble des interventions des associations sur ce type d'actions. M. MARGAIN n'est plus là, c'est dommage. Mais certains projets ont été votés dans le cadre du Budget Participatif en 2018. Donc il y a déjà du côté de la Ville les dispositifs existants. Peut-être que ce que vous évoquez, c'est de les renforcer. Mais cela, on ne le fait jamais assez. Et le drame auquel vous faites allusion montre que c'est un combat qui doit continuer, sur lequel il ne faut rien lâcher, et qui doit peut-être même s'amplifier. Par rapport à votre vœu, nous sommes un peu gênés, parce que même si on partage l'ensemble de la vision que vous avez, les dispositifs existent déjà. Vous évoquez les concessions qui seraient celles de la Ville, mais les parcs et jardins disposent déjà d'une charte qui interdit les consommations d'alcool et qui est déjà en place. Vous évoquez une charte. Nous avons le projet Fêtez Clairs qui répond à cela. C'est un projet avec l'ensemble des partenaires concernés, ce n'est pas qu'un projet de la Ville, et avec des signataires. Effectivement, sur les espaces concédés, il y a la volonté que les établissements de nuit soient signataires de Fêtez Clairs. Ils l'étaient, en ce qui concerne Dehors Brut. Et sur l'intervention des associations, le Conseil de la nuit pilote déjà l'ensemble de ces interventions. Nous répondons déjà en partie, voire beaucoup, voire tout à fait à ce que vous évoquez dans votre vœu. Doit-il être maintenu? J'ai l'impression que vous nous invitez à mettre en place des choses qui sont déjà existantes, qui peut-être mériteraient d'être davantage connues, mais qui sont déjà présentes auprès de la Ville et de ses partenaires. Aucun de ces dispositifs n'est mis en place que par la Ville, mais bien avec les partenaires. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Au regard de ces explications et du fait que beaucoup de vos attendus sont déjà en œuvre, acceptez-vous de retirer votre vœu? Vous le gardez. D'accord. J'ai plusieurs explications de vote sur ce vœu. Nous allons peut-être avoir un avis favorable. »

**Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Je voulais remercier Mme ROTA de nous amener à évoquer ce sujet, sur lequel nous sommes tous mobilisés. Il est peut-être lié à cette concession RATP qui en a choqué beaucoup cet été, avec les publicités pour le whisky, et cet incident, ce drame dans un autre espace concédé. Je pense qu'il est important que dans ce vœu, nous puissions réaffirmer l'ensemble de nos engagements et de ce que nous menons. Je trouve compliqué que Mme ROTA le maintienne en l'état. Nous allons être obligés de la voter parce que je crois que personne ici ne veut passer sous silence ce qui s'est passé, et nous réaffirmons notre engagement à toujours mieux informer, mieux accompagner. Effectivement, nous devons progresser sur l'encadrement des concessions qui ne sont pas les nôtres. Nous devons progresser aussi dans la formation, y compris en milieu scolaire, sur l'alcool et la drogue, qui sévissent actuellement dans la jeunesse. On sait que c'est en augmentation en termes de consommation. Je trouve dommage que nous ne puissions pas le modifier et le rhabiller, parce que le sujet reste d'actualité et que l'on ne nie pas

la nécessité d'être toujours mobilisés et présents. En revanche, je trouve que ce vœu passe sous silence le travail que nous menons et les documents que nous avons produits, même s'il nous faut rester vigilants. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Merci beaucoup. Comme ma collègue, je me réjouis que ce sujet soit abordé. Ce vœu montre néanmoins une certaine confusion dans la maîtrise du sujet, voire une certaine stigmatisation des jeunes. En effet, confondre prévention de l'alcool, des addictions et réductions des risques, pose un certain problème. Le problème d'overdose de Dehors Brut ne vient pas forcément de la surconsommation d'alcool, voire d'une addiction à l'alcool, mais bien de l'association d'alcool et de drogue. Ce qui fait deux problèmes de santé publique distincts, contre lesquels il faut effectivement lutter jour et nuit. L'alcool, avec des lieux intercalaires qui sont donnés à des alcooliers pour faire leur publicité. Tout le monde fait référence à marché Pop, sponsorisé par une célèbre marque de whisky. Et la consommation de drogue, avec Dehors Brut, où une réelle politique de réduction des risques doit être menée, pensée et accompagnée, notamment prioritairement sur la prévention ciblée auprès des publics jeunes en expliquant les problématiques des mélanges drogue/alcool, tests de drogue, prise en charge des overdoses. Il ne faut pas forcément confondre l'addiction avec des overdoses en cours de soirée, là où nous avons affaire à une intoxication répétée et dont la dépendance s'installe dans la durée, et qui ne concerne pas forcément que les jeunes, avec une consommation mélangée et de la mauvaise drogue, ou plutôt d'une drogue de mauvaise qualité. Quant au dernier considérant, il m'a fait bondir.

“Considérant la possibilité pour la Ville de Paris de permettre, sur des espaces intercalaires, de nouveau spot éphémère dédié au ‘bien manger et au bien-être’ comme le marché pop dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.”

J'imagine que si les riverains lisent ce vœu, ils vont particulièrement apprécier, eux qui ont subi nuisance sur nuisance ces derniers mois, outre les nuisances sonores, les pollutions lumineuses, nocturnes, olfactives dues au barbecue et aux odeurs d'alcool. Il ne suffit plus de mettre le mot “écologie” et écrire en vert pour avoir une attitude réellement écologiste dans la constance et la cohérence. Il est vrai que si de nombreuses études se rejoignent pour alarmer des risques sanitaires d'une alimentation trop carnée et d'un abus d'alcool, en faire l'apologie comme nombreux et nombreuses dans cette salle du Conseil de ce soir, celles et ceux qui portent ce vœu, sans oublier la caution de la Maire de Paris et celle de notre député, qui ont fait tout l'été vanter les bienfaits de ce marché Pop sponsorisé par un grand groupe d'alcool bien connu, peut-être justement pour expérimenter de nouvelles formes de prévention, étant donné le prix prohibitif de ce lieu qui n'avait de Pop que le nom. Cela me fait penser à une fable célèbre avec une cigale et une fourmi. En juillet, on cautionne. Et en octobre, on dénonce. Encore une fois, c'est une question de cohérence. Je pense que la prévention, toutes les formes de prévention contre les conduites à risques, comme les politiques de prévention pour l'ensemble de ces sujets de santé publique, sont des sujets bien trop sérieux, voire dramatiques, pour être mélangés de la sorte et non suivis d'actions concrètes sur le terrain et accompagnés de personnes formées à ces problématiques sur ces lieux festifs. Si nous pouvons avoir des accords sur le fond, nous émettons de nombreux doutes sur la sincérité de la démarche, surtout sur la cohérence de votre volonté d'aider vraiment ces publics et de mettre un terme à cet événement dramatique. Donc nous nous abstenons. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. Je vois que la campagne est partie. Je trouve plutôt la démarche bonne. Je ne vais pas juger la sincérité du vœu ou pas, surtout que vous êtes a priori en faveur de la libéralisation du cannabis. Je vous rassure, ma vision de droite, c'est que l'État gère

moins nos vies, mais qu'il sécurise l'exercice de nos libertés. Voilà ce qui nous motive ici. En l'occurrence, il y a effectivement eu quelques sujets dans le 12<sup>e</sup>. Nous rappelons que ça ne concernait peut-être pas la Ville de Paris, mais si nous sommes tous d'accord et que si le vœu peut permettre de passer un message en faveur d'une politique de santé publique en faveur d'une prévention sur les effets de l'alcool et autres drogues, nous ne pouvons qu'être favorables à ce vœu. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Je ne sais pas si quelqu'un a vraiment compris l'explication de vote de notre collègue Emmanuelle PIERRE-MARIE, mais j'ai trouvé ça extrêmement alambiqué, alors que je pense que l'ensemble des élus ici ont pu être choqués par le fait que le marché Pop ait été sponsorisé par une marque d'alcoolier. Je voudrais juste dire que l'on peut dire que les prestataires qui sont aux commandes de marché Pop ou de Dehors Brut ont quand même de très bonnes relations avec la Ville de Paris. Nous pouvons à ce titre leur demander un certain nombre d'efforts. Ils en font, et je les salue. Mais sur ce marché notamment, nous aurions pu être plus vigilants. Beaucoup de riverains se plaignent de l'hyper alcoolisation, des débordements dus à cela, dans les quartiers et les lieux festifs. Je suis bien placé pour le savoir. Effectivement, comme on ne peut mettre un officier de police derrière chaque personne qui sort et qui peut s'alcooliser, je pense que le vœu qui nous est proposé va plutôt dans le bon sens de rappeler aux prestataires de la Ville ou aux partenaires de la Ville d'être plus dans la prévention que dans la promotion de l'alcool. C'est pour cela que je voterai pour ce vœu. »

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement ;**

« Je ne doute pas de la bonne volonté d'Ophélie sur ce vœu. Ce qui me gêne, c'est que ce vœu est trop prédictif. D'abord, et cela a été précisé par le Premier Adjoint, c'est vrai qu'en matière de prévention et de lutte contre les addictions, la Mairie de Paris a mis en place un certain nombre de choses qu'on ne peut pas nier. Mais nous avons aujourd'hui un problème. Et quand nous évoquons sans arrêt ce mort, que nous avons malheureusement eu dans le 12<sup>e</sup> arrondissement... Il n'est pas le seul, dans cet arrondissement, ni dans les autres, ni dans les grandes métropoles, parce que le problème aujourd'hui, ce n'est pas l'alcool. C'est le problème du mésusage que ne connaissent pas les jeunes, et moins jeunes, sur la prise de l'alcool et des drogues de synthèse, qui sont aujourd'hui, comme vous le savez, dans tous les lieux festifs. Cela pose la question : est-ce que la politique de prohibition marche aujourd'hui? Elle ne marche pas, puisqu'aujourd'hui, certains de ces produits sont légaux, c'est-à-dire que nous les avons légalement. Quant aux autres, vous les avez en les commandant sur votre téléphone portable. Donc nous ne pourrions malheureusement jamais mettre un policier derrière téléphone portable. Aujourd'hui, il faut se poser la question de ce tabou que nous n'avons pas aujourd'hui. Comment faire dans ces soirées festives, où des jeunes ne savent même pas que s'ils prennent une drogue de synthèse avec de l'alcool, cela peut être mortel? En tout cas, ils peuvent se retrouver dans des comas qui ont explosé à Paris, comme dans toutes les grandes métropoles. Je crois qu'il faut aujourd'hui que l'on travaille sur une question beaucoup plus générale. Nous avons un vrai problème aujourd'hui avec les drogues de synthèse, et les dérivés de médicaments comme la kétamine et nombres de médicaments qui sont pris aujourd'hui. Ce vœu va évidemment dans le bon sens. Il couronne un peu ce que nous faisons d'une certaine manière. Je n'ai évidemment pas envie de voter contre, je n'ai pas envie non plus de voter pour. Ce serait bien qu'au-delà de nos clivages sur ces questions-là, on arrive à travailler sur comment faire, avec aujourd'hui l'arrivée de produits sur lesquels les pouvoirs publics... Si vous avez entendu la Ministre de la Santé ces derniers mois ou ces dernières années en parler... Jamais. Les seules campagnes qui sont faites le sont par l'association "Aides" et l'association "Enipse", qui travaille dans les bars homosexuels. Croyez bien que les drogues de synthèse, ce n'est pas que dans la communauté homosexuelle. C'est

évidemment dans toutes ces soirées. Nous sommes tous démunis et il faut vraiment qu'on travaille sur cette question. Je pense qu'il faut vraiment mettre en place une politique beaucoup plus large et qui n'oublie pas qu'aujourd'hui, le vrai problème, ce sont les drogues de synthèse. »

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci beaucoup. Je souhaitais intervenir pour dire qu'on ne peut qu'adhérer au sens du vœu qui est proposé, sous réserve de quelques observations Madame la Maire précisera dans un instant. Un vote favorable permet d'exprimer très simplement le soutien de notre assemblée, comme certains l'ont dit avant, à ce fléau que sont les comportements additifs en général. C'est le cas de l'alcool. C'est le cas évidemment, et encore plus singulièrement, pour les drames que se nouent dans la jeunesse, et pas que dans la jeunesse, à cause des drogues, qu'elles soient de synthèse ou pas. Il est tout à fait conciliable d'avoir une promotion, des pratiques festives et de la nuit, mais que nous ne le faisons jamais sans en discuter préalablement avec les acteurs économiques qui travaillent sur ces secteurs de façon à prévenir les comportements addictifs. Après, on peut avoir des jugements personnels sur la qualité des prestations événementielles qui sont produites, mais j'ai le sentiment que beaucoup de monde est allé au marché Pop et c'est sans doute donc qu'il avait un intérêt. J'y suis moi-même allé plusieurs fois. C'est vrai que ce n'est pas toujours facile d'articuler des lieux de fête et des lieux de vie. J'imagine qu'il nous est tous arrivé dans cette salle d'aller faire la fête en bas de chez des gens et de rentrer chez soi après. Cela fait partie de notre mission, notamment dans une Ville dense comme Paris, d'essayer de faire en sorte que ce ne soit ni le bazar ni une Ville plongée dans le formol, dans laquelle plus personne ne s'amuse. Je voudrais simplement dire que nous voterons avec les amendements qui seront proposés favorablement ce vœu, pour ne pas laisser d'ambiguïté sur notre soutien à la lutte contre l'alcoolisme, et plus généralement à la question de la prévention des comportements addictifs. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Pour essayer de dépasser ces clivages, je voulais proposer un amendement. Mais M. BONNET souhaite s'exprimer à ce stade. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« J'ai écouté la totalité des intervenants et des débats, donc je vais me ranger à la Majorité Municipale. Ce que vient de dire Emmanuel GRÉGOIRE me convient, mais je voudrais noter une contradiction politique. On parle de la prévention par rapport à l'alcool, et il y a une loi qui est très claire, c'est la loi Evin. Elle était notamment contre la publicité de l'alcool. Il faut savoir qu'en juillet, 105 députés de La République en Marche, ce n'est pas deux ou trois, ont signé une proposition de loi pour assouplir la loi Evin, notamment pour vendre de l'alcool dans les stades.

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Refusée par le gouvernement. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Mais cela dit, il faut avoir une cohérence politique. Quand on se réclame d'un gouvernement qu'on soutient, et que les députés à l'Assemblée, dont des Parisiens, proposent d'assouplir la loi Evin, et que dans cet hémicycle, on nous propose un vœu qui veut dire qu'il faut faire attention parce qu'un jeune... Voilà, il faut un peu de cohérence

politique. La loi Evin était portée par des socialistes et des Communistes à l'époque. Je trouve que cette loi était très bien. Plutôt que de l'assouplir, il faudrait la durcir. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Ce que je vous propose, Mme ROTA, afin de dépasser nos clivages et essayer de se retrouver sur l'essentiel, qui est d'augmenter les actions de prévention, liées à la consommation d'alcool, mais peut-être aussi la consommation conjuguée alcool/drogue, et pour noter que nous faisons déjà des choses. Accepteriez-vous de modifier votre vœu qui demanderait sur votre proposition que le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émette le vœu que la Ville et ses partenaires renforcent, amplifient et élargissent ces actions, notamment en gardant ici votre énumération, et peut-être en ajoutant un dernier considérant sur le risque lié à la consommation de drogue conjuguée à l'alcool? Ce serait vraiment pour marquer que déjà, des choses sont faites. Mais je crois que nous avons tous en tête que ça mériterait d'être élargi et renforcé. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Je voulais tous vous remercier pour vos interventions. Évidemment, j'accepte votre amendement pour ne pas faire douter de ma sincérité et parce que c'est mon ADN, que ce soit le fond du vœu qui gagne, et pas forcément l'étiquette politique. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Si vous êtes d'accord, je vais mettre au vote ce vœu modifié. "La Ville avec ses partenaires", ce qui est important puisque j'ai découvert en me rendant sur place le partenariat que vous évoquez tous. Ce n'est pas nous qui concédions l'espace, donc c'est compliqué. "La Ville et ses partenaires renforcent, amplifient et élargissent ces actions." Et on ajoute un alinéa sur les risques spécifiques à la consommation conjointe de drogue et d'alcool. Sous réserve de ces modifications, est-ce qu'il y a un vote unanime? Il n'y a pas d'abstention? Pas de vote contre? Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 7 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe Progressistes - Modem  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-258 VOEU)

\*\*\*



**- VŒU 122019-029 : Vœu relatif au dépôt d'une demande de permis de construire pour un projet sur le terrain du Garage Renault, rue de Picpus, déposé par Ophélie ROTA, Présidente du groupe Progressistes - Modem.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :**

Considérant la demande de permis de construire déposée le 27 juin 2019 par Emerige sur le terrain du garage Renault, rue de Picpus ;

Considérant que le projet envisage la construction de 12 immeubles entre 5 et 12 étages et que seule une cour arborée de 1000 m<sup>2</sup> sera accessible au public ;

Considérant que le projet est le résultat d'une concertation de près de 2 ans entre le promoteur, la Ville et Paris Habitat, mais sans aucune consultation avec les habitants du 12<sup>e</sup> et les riverains ;

Considérant la densité de population déjà forte dans ce secteur de l'arrondissement avec les ensembles du 34, 36 et 54 rue de Picpus et derrière 107 rue de Reuilly ;

Considérant le peu d'espaces verts sécurisés dans le quartier dans lesquels les familles peuvent se rendre ;

Considérant l'emplacement de l'école au 56 rue de Picpus ;

Considérant l'arrivée des étudiants à la Sorbonne Nouvelle (6000/jour) dès la rentrée 2020 dont la construction ne comporte aucun espace vert ;

Considérant que le projet a été découvert en juin 2019 par les habitants du quartier et qu'il avait été élaboré depuis la fin de l'année 2018 - date de dépôt du formulaire d'examen au cas par cas de la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale - sans aucune concertation préalable avec les habitants du 12<sup>e</sup> et les riverains ;

Considérant que ce projet d'un promoteur immobilier privé, très présent à Paris et devenu garagiste pour la circonstance, de la Ville de Paris, de Paris Habitat, de l'Établissement Public Foncier Régional et de fonds d'investissement spéculatifs demande des explications ;

Considérant la création d'une association de riverains du 42/50 rue de Picpus qui demande la création d'un jardin sur cet emplacement ;

Considérant la rencontre de cette association avec le promoteur le 17 septembre 2019 qui n'a pu donner aucune précision sur les conditions de la dépollution du terrain effectuée ;

Considérant la rareté des terrains disponibles dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de préserver les espaces nécessaires à l'amélioration du cadre de vie dans les années futures ;

Considérant la déclaration de la maire de Paris dans le Parisien le 13 juin 2019 " nous allons créer de la forêt urbaine à Paris" et « l'état d'urgence climatique » décrété pour Paris par le Conseil de Paris du 9 juillet 2019.

Sur proposition d'Ophélie ROTA, présidente du groupe Progressistes-Modem, le Conseil émet le vœu :

- Que Madame la Maire du 12<sup>e</sup> s'oppose à la demande du permis de construire déposée par le promoteur Emerige ;

- Que Madame la Maire du 12<sup>e</sup> demande la préemption par la Ville de Paris de cet ensemble immobilier en vue d'étudier son futur aménagement en étroite concertation avec les habitants et dans le cadre des objectifs du Plan Climat.

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Un tout autre sujet. Avec ce vœu, nous abordons des thèmes cruciaux pour l'arrondissement et pour tout Paris. Nous parlons de logement, de la place des espaces verts dans la Ville, de la densité de population et de la concertation avec nos concitoyens. Le vœu que je soumetts au vote ce soir est relatif à une demande de permis de construire qui a été déposée par la société Emerige pour un projet immobilier en lieu et place du garage Renault au 44 rue de Picpus. La demande de permis de construire déposée pour la construction de 12 immeubles entre 5 et 12 étages, et pour une cour de 1 000m<sup>2</sup>. Ce qui apparaît en bien des points incohérent avec le Paris souhaité pour aujourd'hui et pour demain. Il est important de resituer le projet dans l'arrondissement. Nous sommes face à la future Sorbonne Nouvelle, à côté des grands ensembles du 34, 36 et 54 rue de Picpus. Dans ce quartier, nous sommes face à une problématique qui nous occupe tous : le meilleur accueil et la meilleure intégration possible de l'université qui va arriver dans le secteur à la rentrée 2020. Imaginer un futur projet face à l'université qui ne contient aucun équipement qui pourrait être utile aux futurs étudiants paraît assez déconnecté des besoins d'un quartier. Je pense par exemple à de la restauration. Dans ce quartier, la question de la densité est centrale. C'est un quartier résidentiel avec de nombreux grands ensembles d'immeubles. À Paris, la question du foncier disponible est centrale. S'il doit y avoir un projet sur cette parcelle, il faut qu'il réponde à une vision que l'on a pour Paris et pour ce quartier. Autre sujet que soulève ce projet : la place de la nature à Paris. Nous devons défendre une Ville moins bétonnée. La Maire de Paris elle-même évoque des forêts urbaines dans tout Paris, dans certains coins de Paris. En effet, nous avons besoin à Paris de lieux de respiration, dans tous les sens du terme. Plus d'espaces verts, moins les uns sur les autres, et dans lesquels les habitants peuvent aller souffler. On ne peut pas se satisfaire de ce projet présenté actuellement, où l'espace vert se limite à 1 000m<sup>2</sup>. Pour prendre une image qui parlera à tout le monde, 1 000m<sup>2</sup>, ça représente une piscine olympique. 50x20m. Enfin, un dernier mot qui peut nous interroger sur le projet. C'est la surprise pour les habitants, et accessoirement les élus, de découvrir à quel point le projet déposé était abouti. Aujourd'hui, je crois qu'il n'est plus acceptable, et je crois que ça n'a pas de sens, de faire comme si personne ne vivait autour de ce futur projet. Ainsi, les demandes du vœu sont simples. Mme la Maire, émettez un avis défavorable à la demande du permis de construire déposé. Je sais que vous ne disposez pas du dernier mot, mais vous pouvez émettre un avis. Étudions ensuite la préemption de ce terrain par la Ville de Paris, et prévoyons d'y travailler dans une large concertation à un projet cohérent pour Paris et pour l'arrondissement. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci d'aborder ce sujet, que nous avons déjà abordé lors de notre précédente séance. Et c'était mon premier adjoint en charge de l'urbanisme qui avait répondu à une question orale de Mme MONTANDON, élément qui figure au PV de notre précédent Conseil. Le sujet a un tout petit peu avancé, mais pas tant que cela. Je vais quand même essayer d'expliquer où nous en sommes. Vous évoquez le dépôt d'un permis de construire et un projet avec un certain type de programmation, qui, à ma connaissance, n'est pas définitif. Aujourd'hui, il y a un permis qui a été déposé au début de l'été. Vous avez

repris un certain nombre d'éléments de ce projet. Mais depuis, le projet et sa programmation ont évolué, et notamment dans la discussion que nous avons eue, nous, élus parisiens du 12<sup>e</sup> arrondissement, avec le porteur de projet. Pour tout projet, qu'il s'agisse d'un projet privé ou d'un projet avec des partenaires, nous avons évoqué tout à l'heure la SNCF ou la RATP, nous discutons avec les porteurs de projet. D'ailleurs, je trouve très bizarre un de vos considérants. « L'alliance de circonstances entre un promoteur, un bailleur, des pouvoirs publics, des fonds spéculatifs. » Je ne vois pas très bien ce que cela vient faire. C'est un montage assez classique, pour certains aspects. Il y a une obligation de faire du logement social sur cette parcelle, et donc il y a un bailleur social désigné par la Ville. Mais ce n'est pas une alliance de circonstances. Par exemple, l'alliance entre Paris Habitat et Emerige a déjà fonctionné, notamment sur l'immeuble qui est en train d'être monté sur la place Félix Éboué, où on a, sur une même parcelle, construction de 50 % de logements privés, 50 % de logements sociaux. Et ces logements sociaux seront gérés par Paris Habitat. Donc ce n'est pas une alliance de circonstance. À chaque fois qu'il y a un ensemble de construction mixte, et c'est ce que nous faisons de plus en plus, ce qui ne se faisait pas par le passé, parce que nous tenons à la mixité sociale, nous faisons des projets mixtes avec du privé, comme c'est le cas à la Caserne. C'est un montage différent à la Caserne, car c'est Paris Habitat qui fait tout et qui revend au privé. Mais à la Caserne de Reuilly, Mme SLAMA vous l'a redit tout à l'heure, il y a du logement privé et du logement social avec les différentes catégories. Donc il n'y a pas d'alliance de circonstance, parce que c'est prévu dans les projets parisiens qu'il y ait des projets mixtes. Sur la programmation, dans la discussion que nous avons eue et qui est normale avec tous les porteurs de projet, nous avons des discussions en amont et pendant l'instruction du permis. Et nous sommes encore dans ce temps-là. Nous avons eu des échanges. Par rapport à la programmation, elle a beaucoup évolué, par rapport à ce que vous dites notamment. Notamment sur le nombre d'immeubles, les mètres carrés et les équipements. Aujourd'hui, d'après les informations que j'ai, mais je n'ai pas les pièces officielles du permis sur mon bureau, dont je ne peux pas me prononcer... Je me prononcerai quand j'aurai le permis sur mon bureau avec toutes les pièces et la programmation détaillée. Aujourd'hui, la dernière fois que j'ai vu le promoteur avant qu'il aille discuter avec les habitants, nous en étions à un jardin de 5 300m<sup>2</sup>. Je rappelle aujourd'hui que cette emprise, c'est 0 m<sup>2</sup> de pleine terre, zéro arbre. Donc le projet a évolué avec une densité qui diminue et plus de 5300 m<sup>2</sup> de jardin de pleine terre. Pour information, le jardin de la Caserne de Reuilly, c'est moins de 5000 m<sup>2</sup>. C'est un jardin public, par contre. Chaque fois que nous faisons des projets, nous faisons des jardins publics. C'est le cas à la Caserne de Reuilly. Ce sera le cas à Netter-Debergue un jour, je l'espère, avec une extension du jardin public. Ce sera aussi le cas aux Messageries, quand on travaille avec la SNCF. Un grand jardin public. Là, c'est un projet privé, dans lequel nous avons un bailleur social qui va gérer les logements sociaux. Mais ce n'est pas un projet que nous avons conçu. Nous avons essayé de le faire évoluer dans les discussions avec le promoteur. Sur les équipements, je connais ce quartier. J'ai fait évoluer la programmation. Vous évoquez la question d'équipements utiles aux habitants. C'est ma première préoccupation. C'est la chose qui nous a tous guidés pendant toutes ces années. Oui, j'ai fait évoluer le projet. Il y aura par exemple une crèche de 33 berceaux. Mme MARQUIS n'est pas là, mais elle dirait que c'est un des secteurs les plus déficitaires du 12<sup>e</sup> arrondissement. Il y aura effectivement en pied d'immeuble des activités de commerce de proximité. J'ai demandé à ce que les superficies des commerces ne soient pas de grandes superficies avec un seul propriétaire gestionnaire, mais bien des petites superficies, et notamment en lien avec les besoins de l'université. C'est une vraie révolution que d'accueillir une telle université. Nous l'avons dit à plusieurs reprises. Nous avons mis en place des outils avec la SEMAEST pour que les locaux commerciaux qui verraient le jour soient en lien avec l'université. Donc il y aura des équipements de restauration. J'ai demandé au promoteur de rencontrer le président de l'université, récemment élu. Ce rendez-vous est pris. J'ai souhaité que dans la petite maison qui sera conservée, il y ait une activité restauration ouverte sur le quartier, du coworking, une librairie. Je sais que le président de l'université leur demandera probablement que ce

soit un lieu où les archives exceptionnelles qu'il possède, liées au théâtre, soient consultables et mises en valeur auprès du public. J'ai demandé à ce que dans ce lieu, il y ait un équipement culturel tourné vers le public, en lien avec l'université. C'est en ce sens que les deux parties travaillent, université et promoteur. Nous avons aussi discuté avec la fille de l'architecte du garage, qui est légataire des droits intellectuels de son père et qui est une architecte qui a beaucoup travaillé dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, qui a fait récemment l'amphithéâtre semi-enterré du collège Sainte-Clotilde. Elle a demandé à ce que la structure métallique qui caractérise le garage soit conservée. Ce sera le cas. Ce sera démonté, remis en place, mais l'esprit de cette construction sera conservé. La même manière, le projet a évolué. Une des questions qui étaient posées, assez légitimes, c'était le nombre élevé d'habitants sur cette parcelle. Aujourd'hui, il n'y a plus 100 % de surface qui soit allouée à du logement, mais seulement 60. 40 % de la totalité de la surface créée sera à destination de bureaux et d'activités diverses. On peut imaginer voir s'installer des espaces de coworking, par exemple. Ou un incubateur de start-up liées au développement de l'université. Dans les sous-sols qui existent déjà, puisque ce garage a une grande partie en sous-sol, le promoteur prévoit des salles sportives dont il faudra vérifier qu'elles soient accessibles aux étudiants. J'ai quelques doutes. Je les ai exprimés. Mais en tout cas, ce sera une installation sportive qui sera ouverte à tous, y compris la place aménagée au droit de la rue de Picpus, et le jardin. Est-ce que ce projet est merveilleux ? Je n'en sais rien. Je ne pense pas. Est-ce qu'aujourd'hui, je peux dire si je mettrai un avis favorable à ce PC ? Je ne sais pas. Je me prononcerai quand je regarderai le permis définitif.

Je voudrais juste rappeler, parce que je sais que la période n'est pas à la rationalité, et je le dis devant tout le monde, que comme élue, j'ai toujours souhaité dire la vérité aux habitants. Je n'ai jamais souhaité mentir. Parfois, ce n'est pas facile, de dire la vérité. Mais je préfère le dire, parce qu'après, c'est compliqué de prendre des engagements aujourd'hui et de ne pas pouvoir les tenir après. Alors excusez-moi, permettez-moi de prendre un peu de temps pour vous expliquer ce que sont les règles d'urbanisme à Paris et sur cette parcelle en particulier. Sur cette parcelle, le plan local d'urbanisme qui est le texte réglementaire qui régit la délivrance du permis a été modifié en 2006, et une réserve de logement social a été mise à hauteur de 50 %. En 2015, quand nous avons à nouveau renégocié le PLU, cette réserve a été modifiée à hauteur de 60 % de logement social. Cette modification du PLU a été adoptée à l'unanimité de la Majorité Municipale. Bien évidemment, cela ne vous a pas échappé. Pourquoi ? Parce que nous avons considéré que dans ce quartier du 12<sup>e</sup> arrondissement, dans lequel le prix au mètre carré est le plus élevé du 12<sup>e</sup>, dans lequel il y a aujourd'hui très peu de logements sociaux... Cela vous fait rire, mais regardez les chiffres. Je suis assez rationnelle. Regardez les chiffres. Il y a dans ce quartier assez peu de logements sociaux. D'ailleurs, nous avons fait ce travail l'année dernière. Quand nous regardons la mixité sociale dans les établissements scolaires et dans ces quartiers, nous avons des données de l'INSEE, ce ne sont pas nos données à nous, quand nous avons les catégories socioprofessionnelles des familles qui résident dans ces secteurs, et des enfants qui sont scolarisés dans les établissements publics, nous voyons que dans ces quartiers-là, nous avons très peu de mixité sociale par rapport à d'autres endroits. Et c'est pour cela que nous avons mis une réserve, 60 % de logement social. On ne peut pas le matin militer pour la mixité sociale et l'après-midi, s'opposer à la construction de logements sociaux dans ce quartier-là. À un moment donné, il faut de la cohérence. Parce que le manque de cohérence, cela finit toujours par nous rattraper. Alors cette réserve du PLU, elle est 60-60. Ça veut dire 60 % de la surface, c'est du logement. Et 60 % du logement, c'est du logement social. Aujourd'hui, ce projet respecte le PLU. Même si je mets un avis négatif... Je voudrais rassurer tous ceux qui auront envie d'être maire d'arrondissement ici ou ailleurs. Un maire d'arrondissement n'est pas un maire de plein exercice. Ce qu'il dit est très intéressant, très écouté, mais ne sert formellement à rien, ou pas à grand-chose. La seule chose qui est déterminante, c'est l'avis de la Maire de Paris ou de l'adjoint à la Maire de Paris qui va délivrer ou pas le permis. Moi, je considère que mon avis compte. Et je donnerai mon avis sur ce permis. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui, et je ne m'engagerai pas à donner un avis négatif,

parce que je n'ai pas toutes les pièces. Mais ce n'est qu'un avis consultatif. Il m'est arrivé de donner des avis négatifs et ne pas être suivie, je ne dirai pas sur quel projet. Ensuite, imaginons que je donne un avis négatif et que la Mairie de Paris donne un avis négatif. Que se passe-t-il ? Si le projet est conforme au PLU, notre avis négatif va sauter. On ne peut pas donner un avis négatif comme ça. « Le projet ne me plaît pas, je donne un avis négatif. » Il faut justifier cet avis, et encore heureux. Nous sommes dans un pays où il y a un certain nombre de règles. Si le projet est conforme à la réglementation, on ne peut pas s'y opposer. On peut le retarder, mais on ne peut pas s'y opposer. Vous demandez à ce que ce projet soit conforme au Plan Climat. Mais bien sûr, c'est une des conditions. On ne peut pas donner un avis favorable à un permis s'il n'est pas conforme au Plan Climat. Et celui-là le sera. Il l'est déjà, a priori. Donc, attention. L'outil majeur pour les élus en termes d'urbanisme, ce n'est pas l'avis sur le permis. C'est la discussion avec le promoteur en amont. Et nous l'avons fait. C'est la discussion avec les habitants. Nous les y avons incités. Après, la période ne se prête pas à la concertation. Je vois bien que ce sujet est instrumentalisé. Le vrai levier pour un élu, c'est le PLU. Donc je ne doute pas que le prochain exécutif municipal ouvrira après 2020 la modification du PLU, ou la métropole du Grand Paris. 18 mois de discussions et je suis sûre qu'il y aura unanimité pour faire un espace vers à la place du garage Picpus. C'est la seule chose. Vous nous proposez de préempter. Encore une fois, excusez-moi, mais mon passé d'enseignante ressort. Pour pouvoir préempter, il faut qu'il y ait vente. Il n'y a pas eu de vente. Il y a eu achat par un promoteur d'un garage. Le promoteur est devenu actionnaire de la société du garage. Et il est devenu propriétaire du garage et donc du terrain. Et donc, en tant que tel, il n'y a pas eu de transaction. Donc la Ville ne peut pas préempter. J'ai poussé la discussion jusqu'au bout, parce que je voulais vous répondre complètement. Si on ne peut pas préempter, peut-on exproprier ? J'ai posé la question. Théoriquement, nous pourrions, encore faut-il trouver un motif. Le motif qui pourrait être retenu pour exproprier, cela serait que le projet ou le propriétaire ne respecte pas les textes réglementaires. Or, à ma connaissance, et pour ce que je sais du projet aujourd'hui, mais peut-être que ce ne sera pas le cas au bout même si cela m'étonnerait, il pourrait ne pas les respecter. À ce moment-là, nous pourrions exproprier et acheter. Alors parlons un peu d'argent. J'ai demandé une estimation de ce terrain. Moi, je ne suis pas propriétaire à côté. Je n'ai pas acheté mon appartement. Mais je regarde un peu le cours du mètre carré. J'observe que depuis que nous avons fait un beau jardin place de la Nation, les agences immobilières me disent que les biens autour de la place de la Nation ont augmenté de 10 à 20 %. Cela n'arrange pas nos affaires si on veut acheter le terrain. D'après mes estimations, l'achat du terrain, dans un monde où nous pourrions l'acheter, s'élèverait à plus de 100 millions d'euros, et cela sans la dépollution du site. Parce que si nous voulons faire un jardin, une crèche, il faut un site dépollué. Sachant que sur ce site, aujourd'hui, il y a une station-service et une activité de réparation automobile. Ce n'est pas l'activité la plus propre qui existe. Nous savons aujourd'hui que c'est très compliqué d'accueillir du public sur des territoires pollués. Donc ça risque de coûter très cher. À titre d'information, les 7 places que nous avons rénovées dans Paris, c'est un budget total de 43 millions d'euros. Donc j'invite chacun et chacun à prendre ses responsabilités sur ce projet, et que chacun et chacun disent très clairement ce qu'il voudrait faire. Moi, je vais rester lucide et vous dire que je ne peux pas m'engager aujourd'hui à refuser ce permis. Je ferai, le jour où on me demandera mon avis, un examen très attentif de ce projet et je prendrai ma décision en conséquence. Je continuerai à plaider pour que le propriétaire discute avec les habitants, comme je l'ai toujours fait sur tous les projets. Je leur ai dit : « Je vous engage à discuter avec les habitants, mais sans nous. Parce que je ne veux pas politiser le truc. » Bon, c'est raté. Mais c'est cette période qui ne se prête pas à l'examen lucide et froid de ce projet. Discutons de ce projet. Il a le mérite de porter des sujets intéressants. Rien que pour cela, je vous remercie pour votre vœu. Je suis sûre que nous aurons d'autres occasions d'en parler. En tout cas, pour ma part et au nom de l'exécutif, j'émettrai un avis négatif sur ce vœu au regard de l'avis préalable que vous me demandez de prendre, parce que les choses ne peuvent pas être faites comme ça. Mais cela m'a permis de refaire un point

sur ce sujet. Je ne doute pas que c'était utile pour tout le monde. Je suis désolée, j'ai été un peu longue. Merci de ne pas avoir mis le compteur. Mais je crois que tout le monde était intéressé par ces précisions, au regard du nombre d'inscriptions des élus, des différents groupes que j'ai enregistrés sur ce vœu. Je vais passer la parole aux uns et aux autres. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Vu le chiffre de 100 millions que vous avez évoqué, cela fait combien de crèches? Combien d'équipements publics dans l'arrondissement? Il faut se poser cette question, parce que c'est ça, la réalité du sujet. Après, je pense qu'on est sur une situation qu'on a déjà connue dans d'autres cas. Je pense à la rue de Reuilly. Là, on est en amont du dépôt du permis de construire. Ce qui est très important, c'est d'associer les habitants, et ils sont venus nombreux ce soir. Il y a des craintes, des attentes. Je trouve que les démarches que vous avez prises, Madame la Maire, même si j'ai découvert beaucoup de choses ce soir, nous n'étions pas informés, puisque la seule manière dont nous avons été informés, c'était par une question orale de Mme MONTANDON au dernier Conseil d'arrondissement et ce soir par ce vœu. J'ai découvert beaucoup de choses par votre voix. Je ne pourrais pas me prononcer. Évidemment, je suivrai la Majorité Municipale dans le vote, mais je pense que ce qui est très important, c'est comment on peut, dans une période préélectorale où il y a des règles strictes de concertation de la population, obliger le propriétaire actuel à discuter avec les habitants. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« En l'absence de Mme CHARNOZ, merci. D'abord, je vous remercie aussi, Madame la Maire, pour toutes les informations que vous nous avez données ce soir, qui montrent qu'on a là un terrain qui n'est pas un terrain de la Ville, donc qui ne peut pas être préempté, racheter. Il y a eu un premier permis, vous nous dites, qui a été déposé, mais un autre permis devrait être redéposé à l'avenir. Avec la Ville, il semble que vous ayez obtenu des évolutions notables. C'est vrai que le vœu semble inadéquat, en tout cas sur la forme. Et donc, nous nous associerons au vote de la Majorité Municipale. Ceci dit, c'est vrai que Mme ROTA, avec ce vœu, pose des préoccupations qui sont de plus en plus celles des riverains de la rue de Picpus, mais des préoccupations plus générales des Parisiens. Des préoccupations pertinentes, et nous, élus Génération.s, nous serons avec d'autres, et avec vous Madame la Maire, particulièrement vigilants sur la suite. Cela a été souligné par M. BONNET, les choses vont se jouer là. Il y a encore visiblement un petit peu de marge de manœuvre, même si le dialogue est compliqué avec un propriétaire privé. C'est un terrain privé, mais nous serons vigilants sur la question de la densité, parce que derrière ce sujet, c'est un débat qui va être un débat pour les prochaines élections municipales. Vous l'avez dit ouvertement, Madame la Maire. Le débat pour les prochaines élections municipales va en partie porter là-dessus, sur le fait qu'on aspire à la fois à une Ville moins dense, où l'on respire mieux, avec des espaces verts, des équipements, et en même temps à une Ville où l'on puisse loger convenablement, facilement, et où ça passe en particulier par davantage de logements sociaux. À mon avis, c'est cette articulation-là qui va être au cœur du débat des élections municipales. Sur ce terrain, nous serons vigilants sur la question de la densité, des espaces verts, et j'ai bien pris note de l'annonce que vous nous faites d'un espace vert de 5 000m<sup>2</sup>, sur la question des équipements, et surtout, et je m'inscris dans ce qu'a dit M. BONNET, sur la question du dialogue avec les habitants, et d'arriver à forcer ce promoteur privé, propriétaire d'un terrain privé que la Ville ne peut pas préempter, à dialoguer davantage avec les habitants. Au-delà de ça, je parlais de débat pour les municipales. Vous l'avez dit, Madame la Maire, cela pose une question sur l'évolution du PLU. En effet, que ce soit rue de Picpus ou ailleurs, le débat municipal va porter sur une évolution probable du PLU, et ce que l'on voudra y mettre dedans. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Conseillère d'arrondissement, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Merci beaucoup, Madame la Maire. Et merci également pour toutes ces informations qui nous ont appris beaucoup de choses. Effectivement, cela ne vous surprendra pas que par constance et cohérence, nous demandons un moratoire sur ce projet, comme tous les projets urbains, avec toutes les difficultés que cela engendre. Mais devant l'urgence climatique et la nécessité que notre Ville devienne enfin résiliente par rapport à tout cela, il faut voir quels enjeux on met dans tout cela. Ce qui m'inquiète tout particulièrement, aussi par rapport aux annonces que vous avez faites, notamment sur les salles de sport en sous-sol, c'est la pollution de ce site. À moins qu'on veuille encore nous faire croire, comme pour Rouen ou avec le fameux nuage de Tchernobyl qui reste coincé à la frontière, c'est vraiment un enjeu de santé publique pour les futurs habitants, mais aussi les riverains et les riveraines. Ce qui est important, c'est de savoir quelles sont les négociations en cours, les garanties que vous avez sur quel type de dépollution. Cela peut être de plusieurs doses, mais aussi sur un phasage de ces dépollutions. On sait qu'il peut y avoir, et nous sommes les premiers à le soutenir, des usages intercalaires sur ces sites. Mais quid de cette pollution? Comme l'ont dit mes précédents collègues, c'est la question de la densité, de la présence des espaces verts, de l'aménagement de l'espace public et la qualité de l'air. Donc c'est aussi comment vont être repensés les abords. C'est une rue très fréquentée. Il y a des écoles, 20 000 étudiants qui arrivent. Comment repense-t-on les trottoirs, la circulation automobile, la place des vélos? Est-ce qu'un sens unique peut être envisagé? C'est ne pas s'arrêter qu'à ce terrain, mais ouvrir aussi sur l'extérieur. Bien sûr, la présence de végétation. Mais quel type de végétation? Dû fait de la pollution de ces sols. Quels espaces verts? Vous nous avez donné une ouverture sur ces 5 000m<sup>2</sup> d'espace vert. Mais à quoi vont-ils servir et seront-ils accessibles? Là aussi, ce sont des garanties qu'il faudra repenser. Et bien évidemment, comme tous, sur la négociation d'un nouveau PLU, peut-être à l'échelle métropolitaine pour éviter que ces territoires particulièrement denses soient repensés à l'aune de l'urgence climatique. Merci. Donc nous nous abstenons sur ce vœu. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. C'est un sujet complexe puisqu'il touche à la densification et je me réjouis d'entendre que tout le monde aujourd'hui est pour cesser cette densification dans Paris. J'entends aussi la question de la métropole. C'est effectivement lors des débats prochains que l'on pourra l'aborder. Est-ce que la question du logement ne devrait pas être transférée au niveau métropolitain, puisqu'à chaque fois on nous explique que pour construire des logements sociaux, nous sommes limités à un périmètre? Si le périmètre de Paris, étant ce qu'il est, est de compétence métropolitaine, on arrêtera peut-être de construire dans Paris. On ne peut ouvrir le débat là-dessus. Mais c'est un vrai sujet. Sur ce projet. Je vous remercie d'avoir rappelé que Mme MONTANDON avait soulevé des questions. Je vous remercie aussi d'avoir apporté des réponses. Vous nous expliquez que vous auriez une marge de manœuvre limitée. Mais en même temps, vous avez réussi à ce que le promoteur Emerige, qui est de notoriété assez proche de Mme HIDALGO... Si nous lisons des livres comme "Notre-Drame de Paris", je cite mes sources... En tout cas, sur la place Daumesnil, vous vous vantiez d'avoir pu travailler main dans la main avec Emerige. Je pense qu'il est encore possible de faire retarder davantage ce projet pour qu'il soit plus clair. Le délai d'instruction d'un permis de construire est de 2 mois. Si vous nous expliquez aujourd'hui qu'il vient d'être déposé, cela veut dire qu'en décembre, il pourrait être accordé. Donc je pense que l'on pourrait gagner du temps. À l'heure actuelle, ce projet n'est pas clair. Sur le vœu, nous allons plutôt vers une abstention car le mot "préemption" nous gêne énormément. Vous avez rappelé les chiffres. Cela confirme notre position. Mais comme le sujet est réel et qu'il y a de vraies questions autour, nous allons nous abstenir sur ce vœu. Merci. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. Merci de cette leçon d'urbanisme institutionnel. Je ne suis pas sûr que les habitants étaient venus entendre cela. Mais vous montrez les limites de l'organisation actuelle institutionnelle à Paris, et des pouvoirs des mairies d'arrondissement, ce qui est dommage. Mais cela dit, puisque vous en avez parlé, l'adjoint à l'urbanisme Jean-Louis MISSIKA est élu de ce Conseil, donc nous avons un interlocuteur. Nous avons aussi le premier adjoint à la Maire de Paris pour pouvoir pousser à ce que la Mairie Centrale agisse dans le sens qui est indiqué par ce vœu. Franchement, et Nicolas BONNET l'a dit, nous avons déjà vécu la même chose avec le projet de densification assez inouï du 83-94 rue de Reuilly. Nous pouvons noter que c'est la mobilisation des habitants et des élus, et c'était également malgré les réticences de certains élus, sous l'impulsion d'Ophélie ROTA que nous avons pris position. Ce projet de promoteur privé avait été stoppé. Donc je vous invite et j'invite tout le conseil ici, même si peut-être certaines adaptations sont possibles dans les considérants de ce vœu, à prendre position et à donner à la Mairie d'arrondissement, si ce n'est à la Mairie de Paris, le poids nécessaire pour la négociation avec le promoteur sur ce projet. »

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Merci, Madame la maire. M. MOULIN, ce que vous avez dit est l'exemple typique d'une déclaration démagogique. Vous dites que les habitants ne veulent pas entendre cela. Au contraire. Ils veulent connaître la vérité sur la situation. Et la situation est simple, Madame la Maire l'a dit. Un promoteur extrêmement malin, et il y en a, s'est dit qu'il n'allait pas racheter le terrain, mais des parts d'entreprise qui n'est pas un processus qui ouvre droit aux préemptions pour ne pas prendre les risques que la mairie préempte. Emerige a racheté ce garage, à ma connaissance, il y a 12 ans. Donc ça fait très longtemps qu'il voit le coup venir et qu'il a préparé tout cela. La situation est assez simple. La Maire peut donner un avis négatif. Comptez sur moi pour que la mairie centrale fasse son travail, et le cas échéant si le projet n'évolue pas, qu'un avis négatif... Mais que va-t-il se passer? Nous allons gagner du temps, quelques mois, mais pas plus. Parce que le promoteur fera quoi? Il attaquera le refus de délivrance du permis en tribunal administratif. Et avec toute la bonne volonté que nous aurons, et finira par gagner. Ce n'est pas là qu'est notre vraie position de force. Notre position de force, c'est qu'on peut engager des manœuvres dilatoires qui repoussent le projet assez loin, pas inéluctablement, parce qu'il a le droit pour lui, mais qu'on peut repousser. Pour tout promoteur et pour tout acteur économique, le temps, c'est de l'argent. Plus il perdra du temps, plus ça va l'embarrasser. C'est ça qui peut l'obliger à venir à la table des discussions pour faire amender ce projet, qui est en l'état difficilement acceptable, même si on lui a dit très brutalement, qu'il semble l'avoir entendu, puisqu'il a d'ores et déjà fait savoir qu'il allait le faire modifier avec un permis modificatif. C'est ça, le principe de réalité. Ce vœu, dont on peut partager l'esprit, qui est de dire : comment on fait pour peser sur le promoteur ? La réalité, c'est qu'il propose, et c'est ce qui le rend gênant et pas acceptable en l'état, une voie juridique à la préemption qui n'existe pas. Elle n'existe pas. Éventuellement, l'expropriation, Madame la Maire a fort bien dit que le cadre juridique de préemption n'est en l'espèce aucunement rempli ici. Que chacun fasse son travail et les mois qui viennent ouvriront sans doute la boîte à idées sur comment le faire. Mais nous devons collectivement peser aux côtés des locataires dont je comprends et partage les inquiétudes pour faire en sorte que le projet soit suffisamment amendé, peut-être qu'il ne rencontrera pas un succès d'estime généralisé et unanime. Ça paraît difficile de concilier la vision de chacun, des habitants qui pourraient, et ça pourrait être notre cas, dire qu'Emerige pourrait donner ce terrain gratuitement à la Ville et en faire un jardin public. Et la Ville sera ravie d'en faire un jardin public. Mais connaissant Emerige, et comme tout promoteur, enfin, pas tous. Et c'est là que votre remarque, Monsieur MOULIN, est baroque, mais comme tout acteur économique. La position du



gouvernement que vous défendez, c'est qu'on doit modifier la loi pour permettre aux collectivités territoriales d'attenter aux droits de propriété et au droit d'initiative économique. C'est ce que l'on comprenait implicitement, ce que vous évoquez, puisque vous aviez dit qu'il faudrait changer les règles pour que le promoteur soit contraint à évoluer. Il existe par ailleurs des outils au niveau métropolitain pour les stratégies de programmation en matière d'hébergement et d'habitants. Il y a un texte qui s'appelle le programme métropolitain d'hébergement et d'habitat, qui est complété par lui par le schéma de cohérence territoriale, qui est une espèce de supra PLU qui va venir donner un certain nombre de règles en matière de coordination sur les PLU intercommunaux, et donc celui de la Ville sera concerné. Mais en la matière, excusez-moi de revenir là-dessus, si toutes les collectivités d'Île-de-France assumaient leurs responsabilités en matière de logement social, de construction, plutôt que d'utiliser toutes les manœuvres dilatoires pour ne pas le faire parce qu'ils ne veulent pas de pauvres dans leur commune, parce qu'ils ne veulent pas faire de l'hébergement avec de la mixité sociale qui fait que d'autres territoires, et je ne pense pas à Paris quand je dis ça, suffoquent en concentrant aux mêmes endroits les populations les plus en difficulté, nous aurions une vraie politique métropolitaine. Mais aujourd'hui, il n'y a pas de politique métropolitaine parce que c'est la juste cohabitation d'intérêts très égoïstes. Tout ça pour vous dire qu'à la place très modeste qui est la mienne de Premier Adjoint de Mme HIDALGO, nous pèserons de toutes nos forces sur le promoteur pour le faire évoluer sur son programme, ce qui permettra en temps utile à la Maire du 12<sup>e</sup> et à l'Adjoint sectoriel, on ne sait pas dans quel délai parce que ça dépendra aussi du souhait du promoteur, d'émettre un avis éclairé au regard des intérêts des habitants, des riverains, mais en respect du droit de l'urbanisme qui s'impose à nous tous. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Très vite. Je voudrais revenir sur la partie de la concertation dont tout le monde a parlé ce soir comme étant une évidence quasi réglementaire alors qu'elle ne l'est pas. Sachez qu'à chaque fois qu'on a pu avoir des concertations avec des promoteurs ou des bailleurs, c'est parce que nous avons engagé avec la maire un rapport de force et qu'on a réussi à aller jusqu'à cette concertation. Aujourd'hui, Emerige n'a pas besoin d'une concertation. Nous exigeons qu'il ait une concertation avec les riverains. On exige aussi qu'il négocie avec nous. On exige même qu'il puisse prendre le pouls du conseil de quartier. On exige tout cela, mais c'est bien sûr un rapport de force, ce n'est pas un texte réglementaire. On est par rapport à ce qu'on disait tout à l'heure dans une espèce de hiatus entre l'habitude comprit les habitants de discuter, de dialoguer, de négocier, de concerté et des textes qui n'ont pas suivi. Aujourd'hui, en matière de dialogue sur l'urbanisme, nous sommes très en retard. On aurait besoin de revoir beaucoup de choses, notamment sur la place des acteurs, des riverains, dans les projets. On ne l'a pas. Et pourtant, moi, je n'ai pas une vision fataliste ni défaitiste. si je prends l'ensemble des projets sur lesquels nous avons engagé dans cet arrondissement pendant la mandature un rapport de force avec les promoteurs, nous avons fait bouger quasiment tous les projets. La caserne de Reuilly, ça a bougé. Gare de Lyon, Daumesnil, les Messageries, c'est en train de bouger. Rue de Toul, l'immeuble qui devait être construit, il a bougé avec les habitants. Rue Erard, ça a bougé. Rue Sibuet, boulevard de Picpus, ça a bougé avec le promoteur et le bailleur. À chaque fois, tous les projets, on a réussi à engager des choses. Donc ça veut dire que la Mairie a un poids. Là, nous sommes simplement sur un très gros projet avec un acteur derrière qui a très envie, et c'est normal, de réaliser une opération financière qui soit satisfaisante. Donc bien évidemment, et je l'avais rappelé la dernière fois au nom de la Mairie dans ce conseil d'arrondissement, parmi les conditions qui sont les nôtres, il y a celle de la concertation. Vous évoquez rue de Reuilly, Fabrice MOULIN. Excusez-moi, sans porter ombrage à Ophélie ROTA, mais nous n'avons pas attendu. Nous avons été confortés par les alertes, mais sur cette adresse que je connaissais bien, la Mairie était déjà engagée et avait déjà posé les conditions bien avant

qu'on ait la mobilisation avec Ophélie ROTA, que je remercie parce qu'elle a accentué la pression que l'on a pu faire sur le bailleur qui, aujourd'hui, est In'Li, qui était l'OGIF avant. Je vous assure que quand on a rencontré les Habitants, nous avons été très clairs, et on sera de la même manière avec Emerige. Le rapport de force, cette Mairie n'a jamais eu peur de le faire, même avec de gros investisseurs. On l'a eu avec Emerige sur la place Daumesnil. Nous l'avons eu sur la Gare de Lyon avec des promoteurs, qui sont des entreprises cotées à l'international. On aura la même chose, la concertation, ce sont des choses qu'on arrache. Moi, ce que je voudrais, c'est que dans la campagne, on se rappelle de cela. Ce n'est pas une injonction en l'air, la concertation. Ce sont des choses pour lesquelles il faut batailler au jour le jour. Quand on fait bouger les choses sur un projet, c'est parce qu'à un moment donné, on a réussi ce rapport de force-là. Et ce n'est pas gagné. Sur le garage Picpus, on aura besoin d'être très clair et d'exiger du promoteur qu'il le soit aussi, à la fois sur le projet et sur la matière dans un projet se construit. Est-ce qu'il y a des ateliers avec les habitants qui seront proposés? Est-ce qu'il y a des explications qui seront données très vite sur ses intentions? Est-ce qu'il y a des associations qui pourront venir donner des avis? Et sur un quartier, qui, je le rappelle, mute très vite et énormément, et qui n'a pas fini de muter, on peut le dire. Il y a à la fois l'arrivée de l'université, la mutation du garage Renault, et vous savez qu'entre les deux, il y a un bâtiment un peu circulaire, un peu haut. Il va être aussi appelé à muter. Il faudra aussi que l'on soit vigilant parce qu'il y aura des cohérences à trouver entre tous ces pôles d'activité très différente, mais qui nécessitent aussi des besoins, des usages. Je suis très prudent sur la concertation. Sachez que ce sont des choses qu'on arrache. Ce sont des habitudes qu'on a à Paris. Ce n'est pas réglementaire, en tout cas. On continuera à faire en sorte que riverains, en priorité, conseils de quartier et élus puissent être informés par ce qui est fait par le promoteur. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. MOULIN, vous voulez répondre à M. BOUIGUE? Non. »

**M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Non, à l'interpellation qui a été faite par Monsieur GRÉGOIRE. Je n'ai absolument pas dit que je souhaitais que le gouvernement change une quelconque réglementation. J'ai expliqué que les pouvoirs des mairies d'arrondissement étaient faibles. Cela dit, je continue à dire : si vous voulez peser sur les événements, faire des mesures dilatoires et gagner du temps, prenons position ce soir clairement en votant un vœu modifié, s'il vous le souhaitez, mais prenez une position officielle. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Non, je prendrai position quand j'aurai le PC avec toutes les pièces. Aujourd'hui, je n'ai pas le programme de ce projet donc je ne peux pas me prononcer. Je complète avec de petites choses avant de vous redonner la parole, Madame ROTA. On ne peut pas décréter de manière unilatérale un moratoire, ça n'existe pas. L'instruction du permis va poursuivre son cours. J'ai envie de vous dire encore, quand même. On peut en discuter, bien évidemment, mais le projet va suivre son cours. Et comme Monsieur BOUIGUE l'a évoqué, sur la tour de l'ONF, et contrairement à ce que j'ai pu lire ici ou là, il y a une évolution qui est prévue, mais à ce stade, il n'est pas prévu que ce soit du logement, mais bien des locaux d'activité. La programmation n'est pas arrêtée. Là aussi, c'est un projet complètement privé. Donc les porteurs du projet ont la gentillesse de venir nous voir et discuter avec nous. Mais il n'y a aucune obligation qu'ils écoutent ce que nous disons. Mais c'est plutôt de la force de persuasion avec laquelle nous essayons de faire avancer les projets. À ce stade, j'ai demandé à ce qu'on réfléchisse à une programmation en lien avec les besoins de l'université à nouveau. Après, c'est pareil. Le bien été vendu par l'État

avec des conditions que je ne maîtrise pas. Et en tout cas, à un prix très élevé. Donc il y a une recherche de rentabilité de l'achat et des travaux qui seront nécessaires à faire sur cette tour, parce qu'elle n'est pas du tout aux normes aujourd'hui. Donc ça va nécessiter un investissement fort de la part de l'acheteur. Et du coup, une recherche de rentabilité et économie derrière. Ça fait partie de la logique du monde dans lequel nous sommes. On peut le regretter, mais c'est comme si nous voulions changer cette logique-là. Vous l'aurez compris, c'est un avis défavorable sur ce vœu. Mais je vous redonne la parole, Madame ROTA. »

**Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :**

« Merci beaucoup, Madame la Maire. Je voulais juste dire très rapidement que je n'ai pas d'appui technique quand je rédige un vœu. Donc parfois, les petites approximations que vous pouvez soulever. Je voulais vous remercier pour la qualité de vos interventions à tous, et en particulier la vôtre, Madame la Maire, car nous avons appris beaucoup de choses intéressantes ce soir. Vous nous avez appris comment fonctionne un PLU, comment un Maire d'arrondissement exerce son mandat. Il y a plein de points, que je connaissais, qui m'ont intéressé, et intéressés tous les gens qui sont dans l'assemblée. Faire un peu de pédagogie, d'éducation civique, j'ai trouvé ça très bien. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Vous maintenez quand même votre vœu. Très bien. Alors, c'est un avis défavorable, mais j'ai compris qu'il y avait des abstentions. Sur ce vœu, qui s'abstient? Qui vote contre? Il y a les pouvoirs. Qui vote pour? Très bien. Donc il est rejeté car nous avons un certain nombre de pouvoirs qui font que ce vœu est rejeté. Mais je crois que nous avons eu un débat intéressant, qui n'est pas le premier, mais qui ne sera probablement pas le dernier non plus, sur ce projet. Nous continuons. La correction voudrait que vous restiez jusqu'à la fin de nos débats, ou en tout cas, que vous quittiez la salle en silence, si possible, Mesdames et Messieurs qui souhaitez partir. Bien évidemment, les portes sont ouvertes et vous pouvez partir. Merci de le faire en silence pour que nous puissions continuer à débattre, ce qui est la première mission. Monsieur Nicolas BONNET, voulez-vous bien présenter votre vœu avec toute l'attention nécessaire du public et des élus? »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 2 voix :

01 voix groupe Progressistes - Modem  
01 voix Non-inscrit

Contre : 16 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
02 voix groupe Génération.s dont 1 pouvoir

Abstention : 9 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Ecologiste  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-259 VOEU)

**- VCEU 122019-030 : Vœu relatif au bureau de poste Lachambeaudie, déposé Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER du groupe Communiste-Front de Gauche.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Considérant l'annonce de la fermeture du bureau Lachambeaudie situé au 1 Rue de Dijon dans le 12<sup>e</sup> arrondissement pour travaux, sans date de réouverture prévue à ce jour et avec suppression des services bancaires et du distributeur automatique de billets ;

Considérant le vœu adopté au Conseil de Paris de mai 2017, et qui demandait que l'ensemble des activités du bureau Lachambeaudie soient maintenues au sein de ce bureau de Poste ;

Considérant les nombreux vœux adoptés par le Conseil de Paris interpellant le Groupe La Poste sur la qualité du maillage postal ;

Considérant que depuis 2014, ce sont plus de 33 bureaux de poste de plein exercice qui ont fermé à Paris ;

Considérant l'avis de la Commission de présence postale territoriale du 15 février 2019 sur le futur contrat de maillage postal, qui a souligné l'importance d'avoir accès à toute l'offre du service public postal dans un même lieu, le bureau de poste ;

Considérant que les bureaux de poste exercent des missions de service public indispensables aux habitant·e·s, participent de la vie sociale et de la cohésion des quartiers ;

Considérant que le bureau Lachambeaudie est un bureau de plein exercice qui offre un service public de qualité à ses usager·e·s ;

Considérant que ce bureau est situé dans un quartier en plein essor qui verra son nombre d'habitant·e·s augmenter considérablement (plus de 10 000 habitant·e·s supplémentaires) avec le développement de la ZAC Bercy Charenton ;

Considérant que le bureau Lachambeaudie est le seul bureau du quartier, et que le bureau de Poste situé au 11 rue de Wattignies ne saurait accueillir tout·e·s les usager·e·s suite à la fermeture du bureau Lachambeaudie, sous peine d'être saturé ;

Considérant la nécessité de maintenir dans ce quartier des services publics de proximité qui s'adressent à l'ensemble des usager·e·s, habitant·e·s, salarié·e·s et usager·e·s occasionnel·le·s ;

Considérant la nécessité de maintenir un service postal de qualité avec des agents formé·e·s et correctement rémunéré·e·s afin de servir au mieux les usager·e·s de la Poste ;

Considérant que l'offre bancaire est relativement faible dans le quartier de Lachambeaudie et que l'utilité du distributeur automatique de billets et des services bancaires du bureau de Poste Lachambeaudie n'est pas à démontrer ;

Considérant que la suppression des activités bancaires du bureau Lachambeaudie pénaliserait les usager·e·s ayant un compte dans ce bureau de Poste, les obligeant à se déplacer hors de leur quartier, ce qui ne va pas sans difficulté notamment pour les ainé·e·s et les personnes handicapé·e·s ;

Considérant que les bureaux de Poste n'ont pas vocation à offrir des services de code de la route et que cette proposition se fait au détriment des services qui sont le cœur de métier de la Poste et qui sont nécessaires aux usager·e·s et à la cohésion sociale des quartiers ;

Considérant la lutte menée par les habitant·e·s, les salarié·e·s de la Poste, les organisations syndicales, les militant·e·s et les élu·e·s du 12<sup>e</sup> arrondissement pour défendre un service public postal de qualité dans l'arrondissement ;

Considérant que l'UL CGT et les usager·e·s ont sollicité la Maire du 12<sup>e</sup> pour organiser une réunion publique et que leur sollicitation n'a pas obtenu de réponse ;

Considérant la nécessité de la tenue de ce débat public dans un contexte de forte demande démocratique des citoyens sur les services publics et leur maillage territorial depuis le mouvement social des Gilets Jaunes.

**Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu :**

**- Que la Maire du 12<sup>e</sup> s'oppose à la fermeture du bureau de poste Lachambeaudie et interpelle le groupe La Poste pour exiger le maintien de l'ensemble des activités du service public postal au sein de ce bureau ;**

**- Qu'une réunion publique soit organisée avec les usager·e·s, les conseils de quartier et la Direction de la poste afin de débattre sur l'avenir du bureau de poste Lachambeaudie.**

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Avec beaucoup de plaisir, Madame la Maire. Ce n'est pas la première fois qu'on présentait un vœu pour maintenir ce bureau de poste de plein exercice dans le quartier de Bercy, place Lachambeaudie. Ce bureau a été menacé à plusieurs reprises. Nous avons déjà requis plusieurs pétitions. Il y avait déjà eu une réunion du conseil de quartier pour le maintien de ce bureau de poste. Or, nous apprenons par la direction de La Poste qu'il est prévu de déplacer dans les bureaux de poste un centre d'examen du Code de conduite et de déplacer ce qu'on appelle les facteurs qui vont faire leur tournée. Plutôt que de commencer leur tournée à Érard, le courrier sera trié et amené sur place pour une diffusion des facteurs dans le quartier qui embaucheront directement à ce bureau de poste. Le problème, c'est que La Poste annonce une fermeture pour travaux d'une certaine période, à partir de la fin du mois, si j'ai bien compris. Et cela, dans quelques jours. Et avec une reprise d'activité, mais sans l'activité bancaire, sans le distributeur automatique. Nous sommes très inquiets parce que d'abord, il y a l'accessibilité bancaire qui est une mission de service public, qui est obligatoire par La Poste. Le fait d'avoir accès à un compte en banque, d'en ouvrir un. C'est une égalité de traitement sur tout le territoire, d'avoir un bureau de plein exercice avec cette accessibilité bancaire. Nous sommes très inquiets et je ne suis pas le seul. Je relaie aussi une demande du comité d'usagers qui vous a sollicité, ainsi que de l'union locale du syndicat de la CGT, qui, à plusieurs reprises, se sont mobilisés contre la fermeture des bureaux de poste dans notre arrondissement et pour le maintien des bureaux de plein exercice, et souhaiteraient faire une réunion publique avec le conseil de quartier et la direction de La Poste. Donc le vœu que je vous propose et que je sou mets au vote propose que la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement s'oppose à la fermeture de ce bureau de poste de Lachambeaudie, et interpelle le groupe La Poste pour exiger le maintien de l'ensemble des activités du service postal au sein de ce bureau. Quand je dis le plein exercice, c'est évidemment ce qui est de l'ordre de la Banque Postale, et qu'une réunion publique soit organisée avec

les usagers, les conseils de quartier, la direction de La Poste, afin de débattre de l'avenir de ce bureau de poste. Je vous remercie. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Bien évidemment, nous partageons complètement l'esprit du vœu qui est proposé par le groupe Communiste. Vous le savez, vous l'avez rappelé, ce n'est pas la première fois que lors de cette assemblée, nous avons à nous prononcer sur les bureaux de poste à leur maintien dans l'arrondissement en général, et plus particulièrement sur celui-là. Je rappelle qu'il y a eu des interpellations de la Maire auprès des responsables de La Poste en 2017. Je rappelle aussi vos différents vœux qui ont été présentés ici, qui ont été pour certains repris en Conseil de Paris qui avait toujours le même objectif de maintenir ce bureau de poste. Il faut dire que nous venons de loin sur ce bureau de poste. Ce bureau était en effet l'un de ceux qui devaient disparaître dans l'arrondissement, puisque c'était le plan avait proposé La Poste. Face à la mobilisation des élus, des riverains, des conseils de quartier, comme vous l'avez rappelé, La Poste a revu son plan stratégique et a décidé de maintenir une activité dans ce bureau de poste de Lachambeaudie, qui, tout le monde en convient, et un bureau de poste dans lequel la superficie ne permet pas de développer l'ensemble des opérations que nous souhaiterions développer de notre côté, mais que La Poste ne peut pas réaliser dans de bonnes conditions. Donc il va y avoir le maintien d'un service qui sera sur place. Je vous informe, parce que ne savait peut-être pas, que la partie examen théorique générale du passage du Code de la route sera bien maintenu dans ce bureau de poste. Nous aurons un guichet qui sera maintenu, on pourra retirer les lettres, les colis. C'est une demande forte de la part des habitants. Vous avez raison sur les opérations bancaires. Elles sont réalisées rue de Wattignies. Faut-il aujourd'hui demander à ce qu'elles soient rapatriées sur ce bureau de poste, sachant qu'elles ne pourraient pas donner lieu à un véritable service au regard de la conformité des lieux. C'est une question sur laquelle j'ai un peu de doute. En revanche, je pense qu'il faudra être vigilant à l'avenir. Aujourd'hui, ce bureau de poste, effectivement, est sauvé par la pression qu'ont pu exercer les élus. Je ne sais pas combien de temps. Vous savez que nous avons été très clairs avec La Poste, qui, à un moment donné, était venue négocier avec nous une future implantation dans le cadre du projet Bercy/Charenton. Et nous avons indiqué qu'il n'était pas envisagé que ce projet Bercy/Charenton se fasse au détriment du bureau de poste de Lachambeaudie, et que c'était bien un complément et non pas une substitution ou une absorption, comme on le dirait pour certaines activités économiques. Donc nous avons à plusieurs reprises rencontré la direction de La Poste et nous leur avons encore redit que nous souhaitons le maintien de ce bureau avec un ensemble d'activités qui étaient celles souhaitées par les habitants, en prenant en compte un fait réel, c'est que l'activité diminue. Mais en même temps, elle ne nécessite pas la fermeture de ce bureau. Je finirai sur la partie qui concerne notamment la demande de salle qui a été exprimée par union locale de la CGT pour tenir la réunion. Il se trouve que l'union locale a souhaité utiliser une salle dans ce qu'on appelle l'ancienne école Gabrielle Lamé. Or, le Code de l'éducation ne nous permet pas de répondre favorablement à cette demande. Donc nous avons proposé aux acteurs d'autres salles, et notamment à la maison de la vie Associative et Citoyenne, ce que l'on fait habituellement puisqu'elle dispose de salles qui sont tout à fait disponibles pour cela. Il nous a néanmoins été répondu du cœur des acteurs et du terrain. Et donc, c'est pour cette raison que ça n'a pas pu aboutir cette fois. Franchement, il y a une autre demande qui nous est faite et si l'on peut trouver un lieu, peut-être dans un centre d'animation ou à la Maison des Associations sous d'autres formes, nous y sommes tout à fait prêts. Et revoyons-nous. C'était justement ce point-là qui gênait, je pense qu'on peut trouver un terrain d'entente. Ce que je vois dans votre vœu, c'est qu'on va redire des choses pour défendre un bureau de poste que nous avons réussi par notre mobilisation et notamment la vôtre à sauver. Avons-nous vraiment besoin de le maintenir en l'état? Je comprends

complètement que vous ayez envie de le garder, mais je pense que nous avons déjà fait une grande partie du chemin de ce que vous expliquez. Il reste peut-être les activités bancaires. Discutons-en, mais est-ce qu'il y a vraiment besoin d'aller sur un vœu sur cela? Je vous pose la question. Il me semble que nous avons déjà réussi à obtenir beaucoup de choses sur ce bureau de poste. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Proposition de retrait au vu de ces éléments. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Quelques précisions. D'abord, c'est le seul distributeur de billets du quartier. Donc la disparition de ce DAB... Vous connaissez mieux le quartier que moi. Il faut traverser tout le pont derrière l'église Lachambeaudie pour revenir sur La Brèche aux Loups. C'est un parcours très long. Les principaux clients de la banque postale, même si j'en fais partie, sont des personnes âgées, des retraités. Ce ne sont pas des jeunes qui vont galoper à travers Paris. Donc c'est quand même important de maintenir ce vœu au regard de l'activité bancaire. Deuxième élément. Les comptes en banque. Dans les comptes en banque, nous avons aussi les commerçants. La banque postale est l'une des premières banques de territoires pour les commerçants, les artisans. Et ils sont obligés d'aller pratiquement toutes les semaines déposer de l'argent et vérifier des choses sur leur compte. Donc c'est pareil. Cela ne facilitera pas la vie des habitants. Je comprends qu'il y ait besoin d'une période de travaux. Je ne suis pas contre qu'on examine le Code dans son bureau de poste. C'est très bien. C'est un service public pour les jeunes. Je ne suis pas contre le fait qu'il y ait des facteurs qui viennent ici, que l'on garde le guichet. Par contre, il y a un problème sur le service bancaire. Cet après-midi, j'ai été invité à un colloque sur l'aide à l'artisanat. La première chose que dit la représentante de l'artisanat, qu'aujourd'hui, il manque de conseillers bancaires pour accompagner les artisans dans leurs difficultés quotidiennes. Or, c'est l'une des missions de service public de La Poste. Quand on regarde les missions de service public confié à La Poste, c'est l'accès bancaire. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Apparemment, il n'y avait pas de conseillers bancaires dans cette agence. Par contre, je partage votre avis sur le DAB, mais je ne suis pas sûre que cela va changer les choses. À l'échelle de tout Paris, mais peut-être même du Territoire National, beaucoup d'agences bancaires, qu'elles soient de La Poste ou pas, retirent leur distributeur automatique de billets. Du coup, il y a une perte de ce service qui est compensée peut-être pour certains par le paiement sans contact des petites sommes en carte bleue. Mais pour les personnes âgées que vous évoquez, c'est peut-être plus compliqué. C'est particulièrement le cas aussi pour les étrangers quand ils arrivent en France, notamment avec la gare routière. C'est pour cela que j'ai demandé à la SNCF de réfléchir à l'installation automatique de billets dans la gare de Bercy pour essayer d'avoir un service qui compense cela. Après, je ne suis pas sûre que voter ce vœu va convaincre La Poste. Mme TAPIERO nous demandait si Monsieur BONNET avait retiré son vœu. Non. Il le maintient. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. C'est vrai qu'il ne l'a pas dit explicitement. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je le maintiens pour des raisons bancaires. »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Avec le groupe Génération.s, nous nous associons complètement à ce vœu, parce que la disparition des services publics de proximité, ce n'est pas seulement dans les zones rurales ou les zones de faible densité urbaine. Cela concerne aussi le cœur de Paris. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter récemment en Conseil d'arrondissement sur les difficultés que connaissent les services d'urgence, notamment dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Et nous discutons à nouveau de cette question du service public postal et bancaire. Je suis convaincu qu'il y a une vraie question dans le quartier de Bercy d'accessibilité aux services bancaires, avec le DAB, avec la possibilité pour tout un chacun, et notamment pour les plus démunis, d'accéder aux comptes bancaires postaux. Sur la forme, peut-être que nous n'aurions pas tout à fait rédigé le vœu comme cela. Il s'agit surtout d'interpeller le groupe La Poste directement. Le conseil du 12<sup>e</sup> cherche avant tout à interpeller La Poste. Il n'est peut-être pas nécessaire de faire des vœux pour obtenir des réunions publiques sur ces sujets, mais sur le fond, il me semble indispensable de réaffirmer notre soutien à l'ensemble des services publics bancaires et postaux assurés par La Poste dans le quartier de Bercy. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Par ailleurs, c'est vrai qu'une autre banque a un DAB pas très loin. Rue Joseph Kessel, à l'angle du jardin du parc de Bercy. Il y a la BRED et la Société Générale, nous n'allons faire de la publicité à aucune banque... »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Bien évidemment, nous voterons ce vœu puisque nous considérons que La Poste est un des services préférés de la population que vous avez signalée comme étant plus âgée. Pourtant, dans ce vœu, il y a une petite chose qui nous gêne un petit peu. C'est « considérant que les bureaux de poste n'ont pas vocation à offrir des services de Code de la route et que cette proposition se fait au détriment des autres services ». Peut-être que c'est votre sentiment. Mais toujours est-il que La Poste fait maintenant passer le Code de la route. Peut-être que La Poste de la place de Lachambeaudie a fait une mauvaise analyse sociologique des habitants, et qu'on a peut-être moins besoin du Code de la route là-bas que d'un guichet de banque avec un agent opérationnel. Nous voterons ce vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien. La question, c'est : est-ce que c'est un service rentable ou pas ? »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je ne m'oppose pas au fait que le Code soit passé dans les bureaux de poste. C'est un marché que La Poste a gagné, que le Ministère de l'Intérieur a ouvert, c'est-à-dire que jusqu'à présent, c'était un monopole des auto-écoles. La Préfecture faisait passer les examens. Elle a fait un marché. Donc ce n'est pas une mission de service public, pour être clair. Cela dit, je ne m'y oppose pas. Mais ce n'est pas une mission de La Poste. C'est un marché qui a été gagné pour un temps limité. »



**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Et c'est une manière d'utiliser ces mètres carrés. Nous n'allons pas passer trois heures sur La Poste. Puisque vous décidez de maintenir ce vœu et que nous partageons l'attachement des habitants aux services postaux dans leur globalité, pas qu'au service bancaire, nous allons adopter ce vœu. Un avis favorable de l'exécutif. Qui s'abstient? Qui vote contre? Il est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s dont 1 pouvoir

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Progressistes - Modem

01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-260 VOEU)

\*\*\*

**- VŒU 122019-031(Amendement) : Vœu relatif au service public fiscal, financier et foncier, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER du groupe Communiste-Front de Gauche.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Considérant le plan de restructuration du réseau territorial des trésoreries, présenté au mois de juin par le Ministre de l'Économie et des Finances, qui prévoit notamment une baisse du nombre de services assurant l'accueil des usager·e·s, mais aussi des suppressions de postes ;

Considérant le mouvement de grève intersyndical des agent·e·s de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), mené le 16 septembre ;

Considérant que de nombreuses communes et collectivité ont voté des motions pour s'opposer à ce projet qui consacre une nouvelle régression des services publics dans les territoires ;

Considérant que depuis 2002, la DGFIP a subi plus de 40 000 suppressions de postes ;

Considérant que l'on comptait 4 000 trésoreries en France à la fin des années 90 et qu'il n'y en a aujourd'hui qu'à peine plus de 2 000 ;

Considérant que le recours aux services dématérialisés ne peut remplacer le travail efficace des agent·e·s du service public, notamment pour les publics fragiles ou âgés, qui n'ont pas accès facilement aux outils numériques ;

Considérant que le Défenseur des droits s'est inquiété dans un rapport sur la fracture numérique rendu en janvier dernier, que le processus de dématérialisation puisse « se résumer à pallier la disparition des services publics sur certains territoires et à privilégier une approche budgétaire et comptable » ;

Considérant que le 12 mars dernier, le Défenseur des droits a rendu public son rapport d'activité 2018, soulignant que l'augmentation de plus de 10 % du nombre des dossiers reçus pour la défense du droit des usager·e·s des services publics « traduit le recul des services publics, source de défiance, d'inégalités et de mise en cause des droits » ;

Considérant qu'il est prévu qu'à partir de juillet 2020, les horaires et jours d'ouverture au public soient réduits à Paris dans les centres des finances publiques ;

Considérant qu'à partir de juillet 2020, il ne sera plus possible de déposer en numéraire auprès des services des finances publiques, mais que cela devra se faire dans les bureaux de tabac, ce qui pose des questions au sujet notamment de la confidentialité ;

Considérant que se développe le principe de l'accueil uniquement sur rendez-vous, ou du rappel téléphonique pour informer et accompagner les usager·e·s dans leurs démarches, au lieu de privilégier l'accueil physique dans les centres des finances publiques ;

Considérant que les services publics locaux sont des biens communs, socle d'une société solidaire et que leur maintien et leur développement sont la condition de l'égal accès de tou·te·s les usager·e·s aux services publics pour tisser le lien social et garantir la cohésion des territoires ;

Considérant que la DGFIP recrute des personnels à contrat déterminés pour accomplir des tâches qui relèvent du travail effectué par les agent·e·s de la fonction publique et que

c'est le statut de ces agent·e·s assermenté·e·s et formé·e·s qui garantit la qualité de ce service public ;

Considérant que la réforme du réseau des trésoreries impulsée par le Gouvernement prévoit une « démétropolisation » au terme de laquelle 2500 à 3000 postes situés à Paris ou dans les grandes métropoles seront redéployés dans les régions ;

Considérant que le contrôle fiscal à Paris, répond à des problématiques particulières, liées à la sociologie et au type de foncier de ce territoire, et qu'il est nécessaire d'avoir des agent·e·s formé·e·s à ces problématiques pour un contrôle fiscal efficace ;

Considérant que le projet du Gouvernement restreint, voire supprime, la possibilité au Trésor public d'héberger des régies attachées à des collectivités locales ou à leurs « satellites »;

Considérant que supprimer des postes d'agent·e·s dans les services de la DGFIP conduira à dégrader la qualité du contrôle fiscal ;

Considérant que le consentement à l'impôt, socle du pacte républicain et de la cohésion de la société, n'est possible que si le système de collecte de l'impôt et de contrôle fiscal est efficace et transparent ;

Considérant la nécessaire lutte contre la fraude fiscale.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER , le conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

~~– Le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement s'oppose à la réforme qui touche à la présence et aux missions des services fiscaux envisagées par le Ministre de l'Économie ;~~

~~– La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement alerte le Ministre de l'Économie et des Finances sur l'importance de maintenir un réseau de services de trésorerie permettant de recevoir les usager·e·s ;~~

~~– L'avis du Conseil Municipal soit systématiquement sollicité avant de procéder à la fermeture ou à la réduction des accueils du public par les centres des finances publiques ;~~

~~– L'ensemble des comptes des notifications décidées par la collectivité devront continuer d'être contrôlés par des agent·e·s publics sous statut de la DGFIP.~~

*Vœu amendé et adopté sous réserve de la substitution des 4 derniers paragraphes, par le paragraphe suivant :*

*Paragraphe 25 et dernier, lire :*

*- Des garanties soient données par les autorités publiques compétentes quant au maintien dans le 12<sup>e</sup> arrondissement des centres de finances publiques et des agents qui les composent, permettant de continuer à délivrer l'ensemble des services fiscaux adaptés aux besoins et aux usages des habitant·e·s.*

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je l'ai déposé parce que vous savez que le 12<sup>e</sup> est fortement marqué par les personnels qui travaillent à Bercy aux impôts. Et nous avons aussi une trésorerie rue des Meuniers qui est menacée. Nous avons donc appris que le Ministère de l'Économie et des Finances organisait un plan de restructuration du réseau territorial des trésoreries. Cela a été présenté au mois de juin. L'intersyndicale, c'est une intersyndicale vraiment totale. Tous les syndicats sont dans l'intersyndicale. L'intersyndicale s'est réunie le 16 septembre. De nombreuses communes et collectivités ont voté des motions pour s'opposer à ce projet qui consacre une nouvelle régression des services publics de proximité dans les territoires. Il y a déjà eu dans cette direction des finances 40 000 suppressions de postes. Là, l'annonce qui est faite, c'est encore 4000 trésoreries en France qui existaient, mais c'est une suppression de 2000 postes, et notamment sur la Région Parisienne. Sur la Région Parisienne, ce que nous dit le gouvernement, c'est l'idée d'une démétropolisation. C'est-à-dire que c'est la volonté de sortir les agents du territoire parisien. Évidemment, c'est un service qui est rendu au public, qui est très important, surtout au moment des feuilles d'imposition. Mais c'est aussi un service qui est rendu aux commerçants, aux entrepreneurs, d'accueil, de conseils. Je ne vais pas détailler tout le vœu, parce qu'il est très long. Nous avons déjà parlé de beaucoup de choses. Donc je vais juste vous dire le sens du vœu. Nous demandons que le Conseil d'arrondissement s'oppose à la réforme, qui touche à la présence et aux missions des services fiscaux, envisagées par le Ministère de l'Économie, que la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement alerte le ministre de l'Économie et des Finances sur l'importance du maintien du réseau de services de trésorerie permettant de recevoir les usagers et que l'avis du Conseil municipal soit systématiquement sollicité, c'est d'ailleurs le cas pour La Poste, avant de procéder à la fermeture ou la réduction des accueils du public pour les centres des finances publiques. Je vous fais remarquer que nous n'avons plus qu'une demi-journée d'ouverture du centre des impôts dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Ce ne sont pas des journées entières. Et enfin, que l'ensemble des comptes et des notifications décidés par la collectivité devront continuer à être contrôlés par des agents publics du statut de la DGFI. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. M. BOUIGUE, Premier Adjoint, qui aborde une grande variété de sujets aujourd'hui, grâce à vous tous. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, M. BONNET. Comme l'heure avance, je vous propose de faire rapide. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il est important de maintenir la présence des services fiscaux sur l'arrondissement. D'accord avec vous pour dire que de nombreux agents de la fonction publique habitent cet arrondissement et ils y travaillent. D'accord avec vous pour dire qu'un vœu est légitime. En revanche, sur sa rédaction, nous vous proposons de la faire évoluer. Nous voudrions vous faire une proposition qui reprend ce que vous avez évoqué, mais peut être autrement, parce que votre vœu est un vœu du Conseil d'arrondissement qui s'adresse aux Conseils d'arrondissement. Peut-être pourrions-nous le transformer. Est-ce que nous pourrions aller sur un vœu qui dirait que le Conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que des garanties soient données par les autorités publiques compétentes quant au maintien dans le 12<sup>e</sup> arrondissement des centres de finances publiques et des agents qui les composent, permettant de continuer à délivrer l'ensemble des services fiscaux adaptés aux besoins et aux usages des habitants et habitantes? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Cette modification vous irait ? »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Oui. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien. Sous réserve de cette modulation d'expression des attendus...  
Mme TAPIERO. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous gardons tous les considérants, si j'ai bien compris ? Et vous modifiez la fin ? »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Oui. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Ce n'est pas très cohérent. Relisez le texte. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Nous avons vu le texte. L'objectif d'un vœu, qui reste un vœu, ce n'est pas forcément de valider tous les considérants au mot près, mais de se mettre d'accord sur les attendus. Donc la proposition qui est faite, c'est de dire que des garanties soient données par les autorités publiques compétentes quant au maintien dans le 12<sup>e</sup> arrondissement des centres de finances publiques et des agents qui les composent, permettant de continuer à délivrer l'ensemble des services fiscaux adaptés aux besoins et aux usages des habitants. Des services publics de proximité, en somme. »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

En résumé, le centre des Impôts du 12<sup>e</sup> arrondissement est fortement menacé d'une fermeture, donc nous sommes pour le maintien.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Non. Il est donc adopté. "NPPV", ne participe pas au vote. Excusez-moi, je n'avais pas pensé à cela. »

Votants : 23 dont 6 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 6 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s dont 1 pouvoir  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 01 voix groupe Progressistes - Modem

Le groupe Les Républicains ne prend pas part au vote

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-261 VOEU)

\*\*\*

**- VCEU 122019-032 : Vœu relatif au soutien aux populations du ROJAVA, déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER du groupe Communiste-Front de Gauche.**

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Considérant la décision du Président des États-Unis Donald Trump de retirer les troupes américaines du nord de la Syrie, qui a engendré l'invasion du Rojava par la Turquie ;

Considérant que le Rojava est un territoire de paix sur lequel les populations kurdes, yézidiennes, arabes cohabitent ;

Considérant que le mercredi 9 octobre, l'armée turque a mis ses menaces à exécution en procédant à des frappes aériennes et a commencé son incursion terrestre ;

Considérant l'invasion turque synonyme d'exactions violentes, de massacres, de drame humanitaire et d'exode pour des centaines de milliers de civils fuyant les combats et que les Kurdes, les Syriens chrétiens, les Arméniens et les Yézidis du Rojava en sont les premières victimes ;

Considérant les combats qui ont atteint un niveau de brutalité exceptionnel comme en témoigne le nombre de victimes civiles et militaires et l'exode des 160 000 déplacés dont 70 000 enfants selon l'ONU ;

Considérant que les Forces démocratiques Syriennes sont contraintes d'alléger la surveillance des quelque 12 000 djihadistes détenus dans le nord de la Syrie, pour se consacrer à la défense de leur population et de leur terre ;

Considérant qu'une telle opération militaire entraîne une résurgence majeure des djihadistes de l'État islamique et annule des années de combats fructueux ;

Considérant l'avis de nombreux observateurs internationaux qui craignent un enlèvement de la Syrie dans une guerre encore plus profonde et un exode massif de la population civile qui va amplifier le flux des réfugiés notamment vers l'Irak, déjà déstabilisé ;

Considérant que les Kurdes ont payé si cher la lutte victorieuse contre Daesh et ont su engager malgré la guerre, une expérience démocratique unique au monde, basée sur les principes d'égalité femme homme, d'écologie et d'un « vivre ensemble » multiculturel ;

Considérant que ces enfants, ces femmes et ces hommes ne représentent aucune menace et qu'ils ne demandent qu'à vivre en paix.

**Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, Brigitte VELAY-BOSC et Catherine VIEU-CHARIER, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement demande à la Maire de Paris que :**

**- La Ville de Paris condamne l'agression criminelle du territoire du Rojava par l'armée Turque, apporte son soutien aux associations de défense du peuple Kurde et suspende toute coopération ou partenariats éventuels avec la Turquie ;**

**- La Ville de Paris demande au Président de la République et au Gouvernement Français de rompre sans attendre les relations diplomatiques et économiques avec la Turquie, demande de participer à une zone d'exclusion aérienne et de stopper totalement et durablement le commerce et la livraison des armes avec la Turquie ;**

**- La Ville de Paris demande au Président de la République et au Gouvernement Français de solliciter une nouvelle réunion du Conseil de Sécurité de l'ONU ayant pour objet la situation au Kurdistan et l'avenir de ce peuple.**

## Vœu retiré en séance

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je vais être très rapide, parce que l'actualité, tout le monde l'a vue, notamment par les tirs tendus de la Turquie, d'Erovan, sur les Kurdes. La proposition est que le Conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> arrondissement, au vu de cette actualité, condamne l'agression criminelle du territoire de Rojava par l'armée turque, apporte son soutien aux associations de défense du peuple kurde et suspende toute coopération ou partenariat éventuel avec la Turquie, et que la Ville de Paris demande au Président de la République et au Gouvernement Français de rompre sans attendre les relations diplomatiques et économiques avec la Turquie, demande de participer à une zone d'exclusion aérienne et de stopper totalement et durablement le commerce et la livraison d'armes avec la Turquie, que la Ville de Paris demande au Président de la République et au Gouvernement Français de solliciter une nouvelle réunion du Conseil de sécurité de l'ONU ayant pour objectif la situation du Kurdistan et de la vie de ce peuple. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. M. le Premier Adjoint, vous avez un avis ? »

**M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Nous allons faire vite. Bien évidemment, les bouleversements géopolitiques que vous évoquez nous interpellent tous individuellement, et même dans notre rôle d' élu, à la fois l'irresponsabilité du président américain, à la fois les agissements du président turc qui a besoin probablement de redorer un blason intérieur largement. Peut-être que tout cela participe effectivement à la déstabilisation d'une région, que les Kurdes sont les premières victimes alors qu'ils ont été les premiers alliés d'une coalition qui visait à mettre fin aux agissements de l'État islamique et de ses soutiens. Nous en sommes largement à partager tous ces considérants. En revanche, nous avons un débat qui nous interpelle et sur lequel nous voudrions avoir une discussion avec vous. Il nous semble que pour un Conseil d'arrondissement, il est difficile de se positionner sur ce type de situation qui est complexe. Parce que d'abord, nous n'avons pas une compétence à l'international qui est particulièrement développée. En revanche, c'est un débat que Paris doit avoir et que le bon lieu et le bon niveau, c'est davantage le Conseil de Paris où, je n'en doute pas, les positions, qui ont régulièrement été celles de la Ville sur les atteintes aux populations, aux droits de l'homme, sur le sort des victimes des conflits, ont toujours été très claires. L'exécutif a su avec les conseillers de Paris s'engager quand il le fallait. C'est plus sur la compétence que nous avons ici à voter ce type de vœu qui, finalement, apparaît tellement grand par rapport à nos compétences d'une mairie qui n'est pas de plein exercice... Est-ce que ce vœu n'a pas plutôt vocation à être déposé directement et débattu au Conseil de Paris, et non pas dans notre enceinte au conseil d'arrondissement du 12<sup>e</sup> arrondissement ? Parce que le lien avec le 12<sup>e</sup>... Certes, tout est en lien, bien évidemment. Mais nous sommes peut-être un peu loin et ce vœu qui mérite d'être posé, avec tout ce que vous avez dit, je n'en changerai pas trois lignes, doit être débattu au Conseil de Paris davantage que dans notre enceinte. »

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :**

« Je le présenterai au Conseil de Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Donc vous le retirez du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement. Merci. Nous passons donc à l'avant-dernier vœu. »



**- VŒU 122019-033 : Vœu relatif au besoin de transparence, d'informations et d'encadrement maîtrisé du déploiement de la 5G dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, déposé par les élu-e-s du groupe Écologiste.**

**M. Richard BOUGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :**

Considérant la politique du gouvernement en matière d'engagement numérique dit le « New deal mobile » et la 5G ;

Considérant que le dernier point présenté lors du Comité national de dialogue du 12 décembre 2018 s'intitule « Transparence et accélération des déploiements » ;

Considérant que l'accélération des déploiements est peu compatible avec le besoin de transparence et qu'une attention toute particulière doit être portée à la diffusion de l'information dans le déploiement de la 5 G ;

Considérant que les premiers déploiements de cette technologie pour exploitation commerciale sont prévus en 2020 selon l'agenda dit « Plan de bataille 5G de l'ARCEP » ;

Considérant que la coordination des chantiers de la feuille de route 5G revient au Ministère de l'Économie et des Finances, alors que la question sanitaire revient à la Direction Générale de la Santé ;

Considérant que le Ministère de la Santé n'a émis aucune réserve ni consultation ou demandé d'étude sur les potentiels impacts de cette technologie pionnière ;

Considérant que l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), selon le Communiqué de presse de l'ARCEP du 7 octobre 2019, « travaillera à l'évaluation de l'impact sanitaire et des risques associés au déploiement de la 5G, en fonction des données relatives aux expositions induites par cette technologie » ;

Considérant que l'ANSES a publié sur son site, pour une validité du 18/07/2019 au 15/10/2019, un appel à candidature d'experts scientifiques afin de procéder à la constitution d'un groupe de travail « Déploiement de la technologie de communication 5G et effets sanitaires associés » dont la durée est prévue pour une période de 18 à 24 mois environ, soit jusqu'à, au plus tôt le 15/04/2021 et au plus tard le 15/10/2022, autrement dit de un à deux ans après la commercialisation prévue de la 5G en France ;

Considérant que la fiche d'appel à candidature précise que « s'agissant d'une expertise menée pour partie en amont du déploiement de la technologie, les données scientifiques sur le sujet sont rares » ;

Considérant que le site de l'ANSES ne présente ni informations ni recommandations sur la 5G destinées au grand public ;

Considérant que, malgré l'absence de conclusions sur les impacts sanitaires du déploiement de la 5G, le groupe de travail doit « également [prévoir] de conduire un travail d'analyse de la controverse sociotechnique sur le sujet en s'intéressant notamment aux craintes et contestations dans l'espace public relatives au déploiement de la 5G et en particulier aux argumentaires scientifiques sur lesquels elles s'appuient » ;

Sachant que ce groupe de travail sera rattaché au comité d'experts spécialisé « Agents Physiques, nouvelles technologies et grands aménagements » dont la priorité répond à l'accélération du déploiement de cette nouvelle technologie ;

Considérant que les premiers résultats de mesure d'exposition sur les pilotes 5G de l'ANFR (juillet 2019) stipulent que les mesures ont été « effectuées sur un nombre limité de sites » ; qu'au vu de « la variation d'exposition en fonction de l'usage, "il est probable que l'indicateur (de mesure) sera probablement revisité", ne facilitant pas ainsi la comparaison et la compréhension de la réalité de l'exposition ; qu'avec les antennes à faisceaux orientables 5G, l'exposition sera valable dans un grand nombre de directions alors que celle des antennes 4G est unique » donc facilement traçable ; et qu'enfin « ces mesures ne concernent qu'un type d'antenne d'un seul constructeur », et qu'il « faudra attendre la commercialisation des premiers téléphones 5G (car comportant la nouvelle bande de fréquence) pour effectuer les tests des configurations multi-usages » ;

Considérant que depuis 2011 l'OMS classe l'exposition aux ondes électromagnétiques comme potentiellement cancérigènes ;

Considérant que ce classement est antérieur à la technologie 5G ;

Considérant que trois tribunaux français ont reconnu les impacts sanitaires de l'exposition aux ondes électromagnétiques avant même le déploiement de la 5G, (le Tribunal de Toulouse, en 2015, reconnaît l'électrosensibilité comme handicap grave ; le Tribunal de Versailles, en 2018, reconnaît le malaise d'un salarié comme accident de travail lié à une forte exposition aux ondes électromagnétiques; le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise en 2019, reconnaît de l'électrosensibilité comme maladie imputable au travail d'un autre salarié) ;

Considérant la pétition internationale demandant un moratoire sur le déploiement de la 5G jusqu'à ce que des études d'impact sanitaire et environnemental sérieuses et indépendantes aient été réalisées préalablement à toute mise sur le marché ;

Considérant que selon l'Office Fédéral de l'Environnement Suisse : « du point de vue scientifique, des doutes subsistent quant à l'impact sur l'homme du rayonnement des ondes millimétriques » spécifiques de la 5G telle qu'elle sera appelée à se déployer, « des recherches devant encore être menées à ce sujet » ;

Considérant que Genève et des cantons Suisses ont déjà demandé un moratoire sur le déploiement de la 5G ;

Considérant que 40 communes en Italie ont déjà voté un moratoire sur la 5G ;

Considérant que le 1<sup>er</sup> octobre dernier, les politiques, scientifiques et citoyens venus de France, d'Allemagne, de Belgique, de Luxembourg, de Suisse au Parlement européen ont demandé des études d'impact des rayonnements 5G sur le vivant et sur l'environnement et que sans cette évaluation préalable, le principe de précaution soit appliqué en adoptant par exemple des moratoires au déploiement de la 5G ;

Considérant que l'Alliance Européenne Stop5G demande un moratoire international en attendant des études scientifiques plus poussées ;

Considérant que la 5G ayant vocation à être utilisée par un très grand nombre d'acteurs : immeubles, transports en commun et individuels, mobiliers connectés de la future Ville dite « intelligente »; services publics; domaine de la logistique, il en résulterait une multiplication des faisceaux d'ondes ;

Considérant qu'en conséquence, les Parisiennes et Parisiennes seraient amené.e.s à subir une exposition aux ondes électromagnétiques de nouvelle nature activées au gré d'usages quotidiens multiples, et que cette exposition serait cumulée à celle due aux 2, 3 et 4 G restées actives ;

Considérant que depuis 2003, la Ville de Paris, comme d'autres Villes en France, s'est lancée dans une démarche volontariste avec la mise en place d'une Charte relative à la téléphonie mobile signée avec les exploitants de réseaux de téléphonie mobile, dont les seuils d'exposition sont en deçà de ceux adoptés par l'État ;

Considérant que l'absence d'étude sérieuse et indépendante d'impact de la 5G impose la mise en œuvre du principe de précaution, ce qui devrait se traduire par un encadrement du déploiement de cette technologie aux conditions a minima comparables à celle de la charte de la téléphonie mobile, car celle-ci contraint fort peu les opérateurs ;

Considérant que la loi dite Élan (loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018) portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique modifie la loi dite Abeille, relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques (loi n°2015-136 du 9 février 2015) ;

Considérant que la loi Élan assouplit considérablement le dispositif de concertation de la loi Abeille ;

Considérant que la Ville est attachée à la modération et à la transparence des niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques des Parisiennes et des Parisiens, tout en garantissant un niveau élevé de couverture et de services, contribuant ainsi à l'attractivité de notre Ville ;

Considérant que la dernière actualisation de la Charte parisienne date de 2017 ;

Considérant la création de l'Observatoire Municipal des Ondes en mars 2017, composé des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris, de l'ANFR, de l'ANSES, des associations siégeant en CCTM, des opérateurs de téléphonie mobile, de deux expert-e-s dans le domaine des ondes et du président de la CCTM ;

Considérant que les opérateurs présents sur le territoire parisien, prenant appui sur le protocole posé de la Charte qui ne prévoit pas de consultation des mairies ou des habitants pour l'ajout d'antennes, ont déjà installé des antennes aujourd'hui inactives dont l'usage serait dédié à la 5G à une date indéterminée ;

Considérant que cette stratégie de déploiement d'une nouvelle technologie dans le cadre adapté aux technologies précédentes est éthiquement discutable ;

Considérant qu'au jour de la rédaction de ce vœu l'expérimentation est étendue à 18 sites dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, en plus des 3 sites équipés préalablement ;

Considérant que, contrairement au protocole concernant les technologies antérieures, les dossiers de site pilote d'expérimentation de la 5G ne sont pas soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ;

Considérant que dans ses conditions il n'est pas possible d'organiser des mesures d'exposition aux ondes pour contrôler que le seuil fixé par la Charte parisienne ne sera pas dépassé lors de l'expérimentation de la 5G ;

Considérant que le déploiement de la 5G ne pourra pas s'effectuer sans le soutien de la Ville pour la mise à disposition de son mobilier urbain et des toits de Paris Habitat.

Sur initiative du groupe des élu.e.s EELV du 12<sup>e</sup>, le conseil d'arrondissement demande :

- Un moratoire sur le déploiement de la 5G dans le département de Paris dans l'attente d'une étude sanitaire effectuée par l'ANSES sur l'impact de cette nouvelle technologie ;

- Que soient précisées dans cette étude les limites sanitaires à adopter ;

- Qu'y soient approfondies les méthodes de mesures adaptées ;

- Que soit renouvelée la Charte de téléphonie mobile parisienne dès lors que ces résultats seront publiés et connus de la mairie centrale, des opérateurs de la téléphonie, des associations, des différents acteurs sanitaires et des élu.e.s des différents groupes ;

- Que, dans l'hypothèse où l'étude sanitaire balaierait tout risque au déploiement de la 5G pour la population, l'information la plus transparente soit transmise à la Mairie du 12<sup>e</sup> arrondissement sur le calendrier d'activation de la 5G à des fins d'expérimentation.

- Que chaque dossier d'activation de la 5G sur les antennes dédiées soit soumis à une Déclaration préalable ou Permis de construire.

- Que ce calendrier fasse état avec précision des sites et créneaux horaires d'activation,

- Que le déploiement de la 5 G soit effectué sans ignorer les conséquences sanitaires potentielles d'une telle exposition électromagnétique dans la durée.

**M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Merci. Madame la Maire, mes chers collègues, cher public, une fois encore, le gouvernement actuel, avec son "new deal mobile", en plus d'utiliser l'anglais pour croit-il faire moderne, fait fi de la prévention et de la santé des Françaises et des Français. Pour ceux qui auraient lu ce long vœu, parce qu'il se veut exhaustif sur le sujet, vous aurez eu la démonstration qu'il privilégie le déploiement rapide de cette nouvelle technologie 5G sans jamais imaginer qu'il serait bon de faire des études sanitaires avant. D'ailleurs, l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes avait envisagé initialement une exploitation pas avant 2025, alors qu'elle est prévue maintenant courant 2020. Déjà suréquipés en 4G, les Parisiens et les Parisiennes se trouvent dans la situation d'être les rats de laboratoire de la 5G. En ce qui concerne notre arrondissement, il est avec le 13<sup>e</sup> la zone d'expérimentation de Bouygues Télécom. D'ailleurs, de façon surprenante, l'opérateur était le seul interlocuteur à me donner des informations sur ce sujet, qui fait partie de ma délégation. Rendez vous compte. Nous sommes passés de trois sites à équiper préalablement sur le 12<sup>e</sup> à 18 sites à ce jour. Vous conviendrez avec moi qu'à ce niveau, nous ne sommes plus sur de l'expérimentation, mais sur de déploiement. Pour nous faire passer la pilule, on nous vend les avancées extraordinaires que nous attendrions impatiemment. À ce jour, ces avancées pour les particuliers se bornent au téléchargement de films en très haute définition en quelques secondes, ainsi que des bénéfices aux amateurs de jeux en ligne et de réalité virtuelle ou augmentée. Et pour cela, il faudra s'équiper d'un nouveau terminal, ce qui est écologiquement contestable. À la rigueur, ils auraient pu prétexter la lutte contre la solitude. En effet, via le développement des objets connectés et dits intelligents, nous allons pouvoir enfin parler avec son réfrigérateur, son lave-linge, voire son grille-pain. C'est vrai que ça nous manquait. Par contre, plusieurs entreprises sont déjà sur les rangs pour développer des services liés à la 5G. Et sous prétexte de bond technologique, cela permettra surtout par exemple à Uber, à travers la voiture autonome, de se débarrasser de ses chauffeurs pour

le plus grand profit des seuls actionnaires. Aussi, le groupe écologique vous demande de ne pas être complices de cet ajout au brouillard électromagnétique déjà produit par la 2G, la 3G, la 4G et la Wi-Fi, entre autres, et de surseoir à ce déploiement en attendant les résultats d'une étude sanitaire qui pourra préciser les limites d'exposition à adopter. En lien avec ces résultats, nous pourrions renouveler ensuite avec toutes les parties prenantes la charte de téléphonie mobile. Merci. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup de présenter ce vœu. Pour vous répondre, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE, puisque vous gérez ces sujets au niveau parisien. J'ai déjà abusé de la compétence transversale du Premier Adjoint. »

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« J'ai le plaisir dans mes fonctions de présider la commission de concertation sur la téléphonie mobile et donc de m'occuper de ce sujet avec les opérateurs. Le vœu est très complet. Il est intéressant parce qu'il pose assez bien les termes du débat. Sauf qu'il propose quelque chose qui n'est pas réaliste. Et je me permets d'en faire le résumé. D'abord, l'expérimentation est déjà en cours. Elle est déjà en cours à Paris et dans d'autres Villes en province. Il s'agit d'une étude de faisabilité technologique. Il faut savoir que les Parisiens ne seront pas les rats de laboratoire de la 5G, puisqu'elle est désormais en déploiement expérimental depuis plusieurs années dans certains pays. Et en particulier une Ville avec laquelle j'ai beaucoup travaillé sur le sujet, qui est Tokyo, puisqu'elle a des services opérationnels en 5G. Deuxième chose, les opérateurs n'ont à ce stade pas la moindre idée de ce qu'ils vont faire de ce truc. Parce que la 5G est techniquement quelque chose d'assez fiable, permettant des débits extraordinairement puissants. Mais nous voyons mal les consommateurs payer un abonnement mensuel pour télécharger un film très long en quelques secondes, alors qu'avec la fibre optique, et avec la 4G, il y a déjà des prestations technologiques. En fait, les opérateurs pressentent que l'application, vous le sous-entendiez d'ailleurs en citant les véhicules autonomes, soit plutôt sur du créneau B2B, c'est-à-dire pour de la prestation auprès de professionnels qui auraient un usage par exemple en télétransmission à très haut débit, pour sécurisation de réseaux de signalétique et des réseaux des Villes intelligentes, en matière de mobilité. Ce qui est prévu, c'est que l'Arcep fasse un bilan sur le déploiement de la 5G et ensuite, le cas échéant, le gouvernement décide de la mise en œuvre au commercial des services. Par ailleurs, le gouvernement a d'ores et déjà dit qu'il désirait l'Anses pour donner un avis d'encadrement ou de recommandations. Mais comme votre vœu le dit, nous regrettons un petit peu qu'ils inversent la logique. Au départ, il devait y avoir l'étude de l'Anses et ensuite, la décision. Et se basant sur les expérimentations internationales, ils ont dit : "non, nous n'excluons pas de faire la commercialisation et ensuite l'avis de l'Anses." Il n'y aura pas de déploiement commercial pour le moment à Paris. Puisque l'Arcep n'en a pas autorisé le déploiement. Quand elle l'autorisera, les opérateurs devront se tourner vers nous pour le déployer. Ce que nous avons dit aux opérateurs et ce que nous avons dit à l'Arcep également, parce que j'en ai longuement discuté avec le président, c'est que nous souhaitions avoir des garanties de façon à adapter la charte de la téléphonie mobile. Nous avons plutôt eu un accueil bienveillant avec des promesses qui ont été faites. Je rappelle que la charte de la téléphonie mobile est un document paralégal qui repose sur la bonne volonté des opérateurs pour le signer et le respecter avec nous, qui fait de Paris la Ville la plus protectrice au monde en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, puisque nous avons fait accepter par les opérateurs un champ maximum de 5 V par mètre, là où la législation est variable en fonction des circonstances, mais quasiment 10 fois plus élevée en norme maximum légale d'exposition aux ondes. Enfin, je me permets un commentaire plus personnel, mais il faudra évidemment qu'il soit documenté. Mais la technologie 5G est une technologie assez intéressante, parce qu'elle est radicalement différente des versions G antérieures. Les

autres technologies reposent sur la notion de bain d'ondes, c'est-à-dire que ça envoie en continu des ondes électromagnétiques dans des champs coniques de façon à couvrir en permanence des émetteurs. J'imagine que 100 % des personnes dans la salle en ont dans la poche. Alors que la 5G est une technologie différente. Pour utiliser une métaphore compréhensive, c'est ce qu'on appelle l'œil de mouche, c'est-à-dire que c'est composé d'un très grand nombre de tout petits faisceaux. C'est plus proche de la technologie laser. En réalité, on ne serait pas soumis en permanence à une exposition à un champ électromagnétique. Tout cela est extrêmement complexe. À ce stade, je le reconnais, extrêmement peu documenté. On sera vigilant là-dessus. Comptez sur nous à la Ville de Paris. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer au Conseil de Paris sur ce point, pour avoir de la part du gouvernement, de l'Arcep et de l'Anses des garanties en matière de recommandations d'usage, émises non pas par les opérateurs de téléphonie, mais par les autorités sanitaires de notre pays. Mais considérant votre premier point sur le moratoire sur le déploiement de la 5G, nous proposons de ne pas maintenir ce vœu, ou alors de retirer ce premier point de votre vœu. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup pour cette explication complète. Est-ce que vous accepteriez d'amender votre vœu ? »

**M. Christophe TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement :**

« Non. Quand vous parlez d'œil de mouche, que nous ne serions pas soumis en permanence à des ondes, il faut savoir qu'on va avoir des micro-antennes tous les 50 ou 100 m. Elles seront posées à hauteur d'homme sur le mobilier urbain, voire sur les bouches d'égout. Avec le nombre de personnes qui auront ces appareils, on sera tout de même soumis au quotidien, voire perpétuellement, à ces ondes. »

**M. Emmanuel GRÉGOIRE, Premier Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :**

« Excusez-moi, vous confondez deux sujets qui n'ont rien à voir. D'un côté, la technologie 5G dont les opérateurs veulent transformer les antennes actuelles en antennes 5G, et le sujet des micro-antennes qui est celui de la réplication, mais qui est plutôt sur la technologie 4G, il n'est pas du tout question pour le moment d'en faire une technologie 5G. Tout cela est très compliqué. Mais nous suivons tout cela en centrale. On ne pourra pas voter favorablement ce vœu en l'état. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien, Messieurs. Je comprends que le vœu est maintenu tel quel, et donc un avis défavorable de l'exécutif. Il y a des demandes d'explications de vote ? »

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci, Madame la Maire. Merci Monsieur TEISSEIRE pour la présentation de ce vœu qui, à notre sens, soulève un vrai enjeu de santé publique. Vous l'avez dit, et c'est bien exposé dans le vœu. C'est vrai que la technologie 5G est une technologie probablement révolutionnaire, comme essayait de l'expliquer Emmanuel GRÉGOIRE, et je l'en remercie, y compris pour les détails techniques sur la nouveauté technologique que cela constitue. Mais cette nouveauté pose des questions de santé. Ce n'est pas nouveau pour la téléphonie mobile. Mais pour le coup, vous l'avez dit, Monsieur GRÉGOIRE, ce n'est quasiment pas documenté sur la 5G. Elle pose aussi, ce n'est pas dans le vœu, mais j'en profite pour le dire, de vraies questions en termes de protection de la vie privée, des

libertés individuelles. Forcément, cela appelle à la prudence. Quand je vous entends, Monsieur GRÉGOIRE, j'entends qu'il n'y a pas d'urgence à déployer la 5G. J'entends qu'il reste énormément de questions sur ces technologies. Et donc le vœu présenté me semble quand même suffisamment raisonnable dans ses demandes. Nous voterons ce vœu. »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous sommes tous très sensibilisés aux risques sanitaires que les ondes électromagnétiques pourraient produire sur les populations. Concernant la 5G, on est vraiment sur une technologie, et Monsieur GRÉGOIRE l'a expliqué, qui est vraiment une technologie destinée pour le moment essentiellement aux entreprises. Quand nous aurons les voitures autonomes, nous aurons besoin de ce type de technologie. Dans la mesure où il y aura bien évidemment un audit qui sera proposé, nous ne pouvons pas voter un vœu qui est complètement négatif, alors que nous sommes aussi dans des logiques de progrès technologiques, puisque l'on veut améliorer les mobilités. Il faudra penser un petit peu à tous. Nous ne pouvons pas être pour et contre, et contre et pour. Cela devient au bout d'un moment très compliqué. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« En l'occurrence, vous serez contre ce vœu ? »

**Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :**

« Voilà. Nous serons contre ce vœu, d'autant que notre groupe va en redéposer un vraisemblablement en Conseil de Paris. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Très bien. Il n'y a pas d'autres demandes d'explications de vote, je vais mettre aux voix ce vœu avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui votera pour ? Des abstentions ? Tous les autres votant contre, il est rejeté. Je vous remercie. Nous passons au dernier vœu inscrit à l'ordre du jour. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 07 voix dont 1 pouvoir :

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Génération.s dont 1 pouvoir

Contre : 20 voix dont 7 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir

04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Progressistes - Modem

01 voix Non-inscrit

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-262 VOEU)

\*\*\*

**- Vœu 122019-034 : Vœu relatif aux coupures d'énergie à Paris, présenté par Sandrine CHARNOZ et Laurent TOUZET, élu-e-s du groupe Génération.s.**

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

Considérant qu'au 1<sup>er</sup> semestre 2019, les coupures d'électricité ont augmenté de 18% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2018, et de 10% pour les coupures de gaz ;

Considérant que les sollicitations d'Energie-Info suite à ces coupures ont plus que doublé en 2019 avec 379 demandes sur les 3 premiers trimestres 2019 ;

Considérant les déclarations de Monsieur Jean GAUBERT, médiateur national, estimant les interventions à prévoir pour 2019 à 600 000, et soulignant les difficultés croissantes des ménages à payer leurs factures d'énergie ;

Considérant que le tarif de l'électricité a en effet augmenté de 5,9% en juin 2019 puis de nouveau de 1,3% en août 2019, et qu'il est susceptible d'augmenter de nouveau de 4% en janvier 2020, augmentant encore davantage la précarité énergétique des ménages ;

Considérant que la médiation de l'énergie pointe la faible connaissance des recours, des factures de régularisation élevées, des logements énergivores, et des accidents de la vie, dans les facteurs conduisant à la privation d'énergie ;

Considérant que la fourniture d'énergie est suspendue par le distributeur sur demande du fournisseur, généralement suite à une ou plusieurs factures non payées, au terme d'une procédure (envoi de deux courriers et possibilité de saisir le fonds de solidarité pour le logement) ;

Considérant la possibilité pour les personnes concernées de faire appel aux services sociaux pour contacter le correspondant solidarité-précarité du fournisseur et négocier une facilité de paiement ainsi que les informer sur les conditions et démarches pour bénéficier des différentes aides existantes ;

Considérant les intérêts des fournisseurs d'énergie privés, pas forcément alignés avec la mission de service public et d'intérêt général des distributeurs d'énergie, et le problème que posent les liens d'actionariat entre ces entreprises ;

Considérant le cynisme consistant à accélérer les suspensions de fourniture avant le début de la trêve hivernale du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars ;

Considérant qu'en France, selon l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), 11,7% des Français sont en situation de précarité énergétique, dédiant plus de 8 % de leurs revenus pour payer la facture énergétique du logement ;

Considérant que l'on évalue à 7 millions le nombre de logements qui sont des « passoires énergétiques », excessivement énergivores ;

Considérant l'objectif du Plan Climat Air Énergie de rénover 100% du bâti existant à un niveau très basse consommation d'ici 2050 soit plus d'1 million de logements ;

Considérant que ce même PCAET estime à 77 000 les ménages parisiens en précarité énergétique, et prévoit la mise en place d'ici 2020 d'un pacte territorial de prévention de la précarité énergétique, doté d'un Fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie.

**Sur proposition de Sandrine CHARNOZ et Laurent TOUZET, élu-e-s du groupe Génération.s, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :**

**- Les chiffres des interventions des services sociaux liées aux suspensions de fourniture d'énergie pour 2018 et 2019 dans l'arrondissement puissent être présentés au Conseil d'arrondissement ;**



- La Ville de Paris agit auprès des fournisseurs d'énergie afin qu'avant toute coupure ou réduction de puissance, ils informent et accompagnent systématiquement les clients sur leurs droits et possibilités de recours, ainsi que vers les aides et points de contact disponibles, et qu'ils accèdent en premier lieu aux demandes d'échelonnement autant que possible ;

- La Ville mobilise ses services sociaux et les fournisseurs d'énergie pour une meilleure coordination et une meilleure identification et une prise en charge efficace de ces situations, avec notamment le respect de l'obligation pour les fournisseurs d'avoir un correspondant solidarité-précarité ;

- L'État se mobilise pour que la rénovation énergétique des logements bénéficie de moyens juridiques, techniques, organisationnels et financiers à la hauteur de l'urgence et de l'ampleur de la tâche, en complémentarité avec la mise en place du pacte territorial de prévention de la précarité énergétique élaboré par la Ville de Paris et ses partenaires à l'horizon 2020.

**M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. Il s'agit de s'intéresser, c'est notre proposition, à tous ces habitants qui subissent des coupures d'électricité, de gaz. En un an, elles ont augmenté en France de 18 %, ce qui souligne les difficultés croissantes des ménages les plus pauvres à payer leurs factures d'énergie, alors que le tarif de l'électricité a augmenté de 5,9 % en juin 2019. À nouveau de 1,3 % en août 2019. Donc des tarifs qui sont en augmentation pour des habitants, et notamment des Parisiens, qui vivent souvent dans des logements qui sont mal isolés, avec des systèmes de chauffage énergivores. C'est ce qu'on appelle la précarité énergétique. Ce vœu cherche et demande à ce qu'on puisse établir un véritable état des lieux à Paris et dans chaque arrondissement à l'échelle de l'arrondissement. Le vœu que les chiffres des interventions et services sociaux liés aux suspensions de fourniture d'énergie pour les deux années précédentes dans le 12<sup>e</sup> puissent être présentés en Conseil d'arrondissement. Le vœu que la Ville de Paris agisse davantage auprès des fournisseurs d'énergie pour mieux informer, accompagner les consommateurs d'énergie pour accéder plus facilement qu'aujourd'hui aux demandes d'échelonnement des factures. Le vœu demande que la Ville mobilise ses services sociaux et les fournisseurs d'énergie pour une meilleure coordination, une meilleure identification et prise en charge de ces situations, et notamment mieux respecter l'obligation pour les fournisseurs d'avoir un correspondant solidarité/précarité. Et enfin, le vœu que l'État, parce que c'est quand même d'abord ses prérogatives, se mobilisent pour que la rénovation énergétique des logements bénéficie de davantage de moyens, moyens juridiques, techniques, organisationnels et financiers à hauteur de l'urgence de la tâche qui est celle de la rénovation énergétique des logements. »

**Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :**

« Je vais faire ce que je peux avec le peu de voix qui me reste. Bien évidemment, la précarité énergétique est une question centrale de défense de l'environnement et justice sociale, qui sont des sujets intimement liés. Le plan climat mis en œuvre par la Ville de Paris dans cette mandature s'inscrit complètement dans ce cadre et représente un outil important, un outil fort dans la lutte contre la précarité énergétique. Donc il faut en effet parvenir à sensibiliser au mieux les différentes parties prenantes, et en particulier les fournisseurs d'énergie sur les différents accès aux droits pour les usagers, dans une logique d'aide au paiement des factures, mais aussi par la mise en place d'actions de prévention des risques de précarité énergétique, notamment par la maîtrise des usages et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Vous le savez, le plan climat prévoit d'ores et déjà que la Ville, en lien avec la mise en place du chèque énergie, fasse évoluer ces aides et interventions en faveur des ménages parisiens en difficulté, et que la Ville sollicite les fournisseurs d'énergie afin de renforcer les moyens pour

lutter contre la précarité énergétique dans une logique toujours de prévention. Mais vous le savez et vous l'avez dit, le véritable défi pour les pouvoirs publics doit s'entendre par la mise en œuvre d'une véritable politique publique ambitieuse pour assurer la rénovation énergétique des logements. Cela suppose une mobilisation sans précédent des services de l'État. Force est de constater qu'aujourd'hui, l'État se désengage massivement de ces questions, laissant bien seules les collectivités et les bailleurs pour gérer ces difficultés. Mais la Ville de Paris a malgré tout décidé de tenir bon ces objectifs particulièrement ambitieux dans ce domaine. C'est pour ça que dans cette mandature, et je le dis bien fort, nous avons tenu nos objectifs de réhabiliter, d'éco-rénover la moitié du parc social de l'arrondissement. C'est énorme. Paris habitat l'a fait au 107 Reuilly, Édouard TOURNEUX. La RIVP au passage Brûlon... Les exemples sont très nombreux. Je ne vais pas y revenir. Mais le parc social, c'est bien, mais ce n'est pas tout. Il y a également le parc privé. C'est pour cela que nous avons mis en œuvre un programme très important, qui s'appelle Eco-rénovons Paris. Dans le 12e, cela a permis la rénovation de 20 copropriétés. On ne parle pas de logements, mais de copropriétés. L'action de la Municipalité va s'accroître, ce n'est pas fini. Notamment avec la mise en place dès l'année prochaine du pacte territorial de lutte contre la précarité énergétique, établi en partenariat avec les acteurs du territoire dans ce domaine. L'Anah, l'Adil, la région. Cela aura pour objectif de réduire la précarité énergétique de 20 %, découlant d'un diagnostic local précis et partagé, prenant en compte l'ensemble des actions entreprises jusqu'à présent. Et en outre, ce pacte pourra s'appuyer en complément sur un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie destiné à aider les locataires et propriétaires occupants modestes à financer la réalisation des travaux de maîtrise d'énergie. Voilà. Les attendus du vœu rejoignant l'ambition municipale, vous l'avez compris, nous proposons en conséquence un avis favorable. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup. Un avis favorable pour ce vœu. S'il n'y a pas de demande d'explication de vote, je vais le mettre au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions? Des votes contre? Non. Nous finissons donc sur cette belle unanimité. Je vous souhaite une bonne soirée. Nous nous retrouvons le 25 novembre, avant-dernière séance du Conseil d'arrondissement. Je vous souhaite une bonne soirée. Merci. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 8 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs  
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir  
05 voix groupe Ecologiste  
02 voix groupe Génération.s dont 1 pouvoir  
04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs  
01 voix groupe Progressistes - Modem  
01 voix Non-inscrit

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à l'**unanimité** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2019-263 VOEU)

\*\*\*

Madame la Maire lève la séance à 21 h 45.

Catherine BARATTI-ELBAZ  
Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.